

Les Bibliothèques Canadiennes

ET LEUR HISTOIRE

I

1534-1763

LA place que tient le livre dans les premiers temps de notre histoire canadienne n'est pas considérable. Pendant un temps assez long, elle n'est même pas perceptible, et, pour en découvrir vaguement les premiers vestiges, il faut absolument s'aider du microscope de l'imagination. Et cela se comprend fort bien.

Les hardis aventuriers qui, à travers une mer inconnue, cherchaient à se frayer un chemin vers le royaume de Cathay, ne s'embarraçaient guère de livres en ce temps-là. Sur la Grande et sur la Petite Hermine, véritables coquilles de noix, il n'y avait pas de place pour des salons de lecture comme on en voit sur nos palais flottants d'aujourd'hui pour charmer l'oisiveté des touristes. Et aussi bien qu'en auraient fait les matelots de Cartier le Malouin et du sieur de Roberval ? C'étaient de rudes gâs qui s'entendaient mieux à hisser un cacatois et à nouer un grelin qu'à déchiffrer l'alphabet. Un livre devait leur peser plus au bras que la barre du cabestan. Etendus au pied du grand mât, le soir, ils se contentaient d'épeler au grand livre de Dieu, le firmament d'azur, lorsque, semblables aux conquistadores de Hérédia,

Ils regardaient monter dans un ciel ignoré
Du fond de l'océan des étoiles nouvelles.

Et sur terre, lors de leurs débarquements passagers, ils en avaient assez de repâitre leurs yeux des merveilles d'un monde nouveau; ils en avaient assez surtout de se défendre contre les Indiens et contre le scorbut, plus redoutable encore.

Les compagnons eux-mêmes de Samuel de Champlain, soixante-et-dix ans plus tard, avaient bien d'autres préoccupations que la tranquille lecture. C'est bien le cas de rappeler le vers de Virgile, même au prix d'une faute de quantité:

Tantae molis erat Canadensem condere gentem !

Etablis dans un pays sauvage où tout était à créer, les premiers habitants de Québec et même de Villemarie n'eurent pas trop de toute leur énergie pour faire face aux plus pressantes nécessités. C'étaient les temps héroïques du laboureur-soldat. Les deux mains étaient prises. Pendant que l'une tenait le mancheron de la charrue, l'autre serrait le mousquet, toujours prête à parer l'attaque sournoise du cruel Iroquois. Le livre devait attendre.

Et ceux qui s'enfonçaient dans la profondeur des forêts vierges, soit pour accompagner les missionnaires, soit pour traquer les animaux à fourrures? Ils songeaient bien moins encore à se charger de bouquins. Un mousquet, une corne à poudre, une paire de raquettes, quelques couvertes et un peu de verroterie pour l'échange avec les sauvages, c'était à peu près tout le bagage dont un Etienne Brulé, un Nicolas Marsolet ou un Raymond de la Ralde pouvaient charger leur traîne ou leur canot d'écorce, lorsqu'ils partaient pour quelque expédition aventureuse vers la région de Tadousac ou dans la direction des grands lacs.

Il n'est cependant pas probable que le livre ait été totalement inexistant dans la colonie nouvelle, même aux premières heures. Sans parler des missionnaires qui portaient né-

cessairement avec eux quelques livres liturgiques et de spiritualité, il se peut difficilement que Champlain lui-même, qui était un homme de science, sinon un lettré, n'ait pas disposé au moins un modeste rayon de bibliothèque dans son Abitation de Kébec. De chacun de ses voyages en France, en même temps que les traités savants et les livres pieux entre lesquels se partageaient ses goûts, il a très certainement rapporté ses propres ouvrages à mesure qu'ils paraissaient, et non moins probablement les écrits de Jean-Alfonse et de Marc Lescarbot qui l'intéressaient de si près. Mais, encore une fois, nous ne pouvons faire ici que de simples conjectures.

Le premier livre dont, à notre connaissance, la présence en la Nouvelle-France ait été mentionnée par nos annalistes, se trouve être l'*Anticoton*. Ce célèbre libelle, on s'en souvient, avait été écrit au lendemain de l'assassinat d'Henri IV, pour établir que les Jésuites, à la suite de Mariana, prônaient le régicide. Comment ce pamphlet sévissait-il en la Nouvelle-France vers 1626, alors qu'il était déjà vieux de 16 ans et, partant, sorti de l'actualité? C'est que l'année précédente, en 1625, douze ans après la première mission des Pères Biard et Massé en Acadie, les Jésuites étaient revenus dans la colonie, avec l'intention de s'y établir définitivement cette fois. Quelqu'un, évidemment intéressé à soulever les esprits contre les nouveau-venus, eut l'ingénieuse idée d'importer de France l'*Anticoton* et de le faire circuler dans l'Abitation de Québec de chambre en chambre. Cela se passait pendant une des absences de Champlain et sous le règne intérimaire du huguenot Emery de Caen. Mais, selon leur louable habitude, les Jésuites ne tardèrent pas à avoir le dessus dans cette affaire. Au mois d'octobre 1626, peu de temps après le retour de Champlain, l'*Anticoton* était bel et bien saisi, puis triomphalement brûlé sur la place publique, ainsi que nous l'apprend le Père Charles Lallemant dans sa *Relation* de la même année.

Tel fut le triste sort du premier embryon authentiquement reconnu de nos bibliothèques canadiennes.

Mais ce n'est encore là qu'un livre isolé et l'*Anticoton* apparaît bien solitaire, dans la vaste étendue canadienne, en l'an de grâce 1626.

La première bibliothèque qui mérite un tant soit peu ce nom et dont il nous a été donné de rencontrer le catalogue est celle de Jean Nicolet, le découvreur fameux du Wisconsin.

Arrivé au pays en 1618, Jean Nicolet a vécu pendant plus de seize ans, jusqu'en 1635, cette vie d'aventures dont je disais tout à l'heure qu'elle s'accordait si mal avec le commerce des lettres. Il séjourne d'abord deux ans chez les Algonquins de l'île des Allumettes. Il pousse ensuite jusque chez les Nipissiniriens dans ce qui est aujourd'hui le Nouvel Ontario et il y passe encore douze années, interrompues seulement en 1628 par un court voyage à Québec. Enfin, en 1634, il part pour sa lointaine expédition du Wisconsin. Qu'avait-il donc besoin d'une bibliothèque, au milieu des bois, cet aventureux explorateur ? Mais il faut se souvenir que Jean Nicolet, au lendemain de son retour du lac Michigan, en 1635, s'était définitivement fixé aux Trois-Rivières. Il avait alors tout près de 40 ans et, lassé sans doute de ses longues courses, il lui sembla que le temps était venu de prendre quelque repos, de se créer un foyer. Pour se mieux enchaîner et pour se prémunir en quelque façon contre sa toujours vivante passion des voyages, il alla jusqu'à prendre femme deux ans plus tard, vers 1637, en la personne de Marguerite Couillard, une gente bachelette de douze ans. C'est vraisemblablement vers cette époque de son établissement que Jean Nicolet songea à se composer une bibliothèque. Il ne prévoyait pas qu'il périrait bientôt victime de son dévouement, au cours d'une tempête, devant Québec, et il ne songeait qu'à occuper ses loisirs de coureur des bois en retraite.

Quelques jours après la mort tragique de Nicolet, en 1642, il fut procédé à l'inventaire de ses meubles en sa maison des Trois-Rivières. Ce précieux document, qui nous a été conservé, contient la liste des livres trouvés au logis de l'explorateur. La voici, telle qu'elle est reproduite d'après l'original par M. l'abbé Auguste Gosselin dans l'intéressante monographie qu'il a consacrée à Nicolet.

Ung livre intitulé L'Inventaire des Sciences. — La découverte des Portugais aux Indes Occidentales. — Le recueil des gazettes de l'année 1634. — L'art de naviguer. — Le recueil des gazettes de l'année 1635. — Ung livre pour tirer l'épée. — Les Métamorphoses d'Ovide mises en vers. — Une relation de la Nouvelle-France de l'année 1637. — Le tableau des passions vivantes. — L'histoire de sainte Ursule. — Les méditations sur la vie de Jésus-Christ. — Le Secrétaire de la Cour. — L'horloge de dévotion. — L'adresse pour vivre selon Dieu. — Les éléments de logique. — Les saints devoirs de la vie dévote. — L'histoire de Portugal. — Ung petit livre couvert de satain intitulé le rituel de la messe. — La vie du Sauveur du monde. — Deux livres de musique. — L'histoire des Indes Occidentales. — Une vie des Saints, in-folio. — Une liasse de cinq autres livres vieux.

“ Voilà, ajoute M. Gosselin, la bibliothèque d'un honnête Canadien dans la première moitié du dix-septième siècle. ” Elle est bien modeste; une trentaine de volumes tout au plus. Mais comme elle est bien représentative de celui qui l'a si laborieusement composée ! Les livres pieux y dominant ainsi qu'il convenait chez un fervent chrétien de nos temps primitifs. Mais, même dans les bornes étroites où elle se renferme, l'on n'est pas sans y découvrir un certain éclectisme. On voit que Nicolet tenait à avoir quelques clartés de tout; sciences, histoire, géographie, philosophie et morale. La note artistique et la note littéraire elles-mêmes ne sont pas absentes, grâce aux deux livres de musique et aux *Métamorphoses* d'Ovide mises en vers.

J'imagine qu'elle ne devait pas être bien différente de

celle-là, cette autre toute petite bibliothèque dont nous trouvons mention, à vingt ans de distance, dans l'inventaire des biens-meubles de Lambert Closse, fait au lendemain de sa mort, en 1662. Malheureusement, le rédacteur de l'exploit, qui n'était autre que le sieur Bénigne Basset, n'a pas cru devoir en donner le détail. Avec une concision que l'on n'a pas souvent à lui reprocher, il se contente d'enregistrer simplement :

Item, trente Un livres de plusieurs hauteurs et Volusmes prisé et estimé ensemble à la somme de trente Deux livres.

Je noterai ici que ce n'est pas par un lapsus que je viens d'écrire "plusieurs hauteurs" et non pas "plusieurs auteurs". livres, que feuilletèrent, au temps de Maisonneuve et de Marsicotte, le complaisant archiviste du Palais de Justice, et c'est bien " hauteurs " qui y est écrit. Tout le monde connaît cette plaisante histoire d'un Calino quelconque qui se présente chez un libraire pour acheter un livre et qui, lorsqu'on lui a demandé: " De quel auteur, s'il vous plaît? ", répond candidement: " Oh! haut comme ça! " Est-ce à croire que le bon notaire Basset usait du même critérium pour apprécier et évaluer les ouvrages de l'esprit? Quoi qu'il en soit, il est regrettable que l'on ne nous ait pas conservé le catalogue de la bibliothèque de Lambert Closse. Il eût été si intéressant de connaître ce que lisait un brave colon aux premiers temps de Villemarie, et particulièrement le dévoué lieutenant de Maisonneuve.

Il n'y aurait qu'à explorer les anciens greffes pour y découvrir en bon nombre probablement les traces d'autres bibliothèques privées au temps de Jean Nicolet et de Lambert Closse. Le livre est le compagnon presque nécessaire de l'homme et nous pouvons sans crainte affirmer que, parmi nos premiers colons établis, il a dû s'en trouver bien peu qui

n'ont pas senti le besoin de s'entourer de quelques bons et précieux volumes dans le logis familial. A la Bibliothèque Saint-Sulpice, nous en possédons un bon nombre de ces très vieux livres, que feuilletèrent au temps de Maisonneuve et de Marguerite Bourgeoys, les doigts tachés de poudre de nos arrière-grands-pères, et certainement aussi les doigts plus gracieux de nos aïeules. Plusieurs portent laborieusement griffonnée sur leur feuille de garde la signature de leurs premiers propriétaires. Leurs pages jaunies et usées attestent qu'elles ont été lues et relues. J'avoue que pour ma part je ne regarde jamais sans quelque émotion ces témoins séculaires et vénérables de l'enfance intellectuelle du Canada.

Il va sans dire que de tout temps les bibliothèques les plus considérables furent aux mains des prêtres et des religieux, leur vocation même les obligeant à l'étude. Ainsi nous voyons les Jésuites se constituer dès les commencements, à Québec, une bibliothèque qui devint par la suite importante, mais qui fut malheureusement dispersée et ruinée lors de la suppression de l'ordre. Un des soucis de Mgr de Laval lui-même, lorsqu'il établit son séminaire de Québec, fut d'y créer une bonne bibliothèque. Par une lettre qu'il écrivait en 1682 à M. Dudouyt, son correspondant de Paris, l'on voit combien le grand évêque s'intéressait à la bibliothèque naissante de sa chère institution. M. Poitevin, curé de Saint-Josse, mort à Paris, venait de léguer au séminaire de Québec sa bibliothèque dont une partie provenait de l'abbaye de Lestées. Il arriva malheureusement que cette dernière partie ne fut pas comprise dans l'expédition et Mgr de Laval s'en plaignait dans les termes suivants à M. Dudouyt :

Vous avez fait faute de ne pas envoyer tous les livres de feu M. Poitevin, légués au Séminaire; tout sert à une bibliothèque, même les doubles. Je m'attendais bien que ceux qu'il avait eus de l'abbaye de Lestées reviendraient ici; l'on ne vend pas grand chose des livres qui ont servi, et

de cette nature; et il en faut acheter bien cher. C'est une affaire faite; il n'y faut plus penser.

Mgr de Laval faisait bien d'en prendre philosophiquement son parti, car il ne paraît pas en effet que les livres de l'abbaye de Lestrières soient jamais venus à Québec.

En dehors du séminaire de Québec et du collège des Jésuites, il y avait encore, vers la fin du dix-septième siècle et au commencement du dix-huitième, dans plusieurs presbytères, des bibliothèques d'une importance relativement considérable. Une des plus notables sans contredit est celle de l'abbé Philippe Boucher---un des quinze enfants du patriarche Pierre Boucher---curé de Saint-Joseph-de-Lévis de 1690 à 1721. On en trouve le catalogue complet au 2e volume de *l'Histoire de la Seigneurie de Lauzon* de M. J.-Edmond Roy. Il est impressionnant pour le temps. La bibliothèque du curé Boucher ne comprenait que 400 volumes environ, mais elle devait quand même occuper assez de place dans un modeste presbytère, la majeure partie en étant faite de majestueux in-folios. On en conserve encore aujourd'hui les glorieux débris, tout ce qu'en a pu laisser après deux siècles l'irrésistible fléau des emprunteurs. Je pourrais encore citer, parmi les bibliothèques notables du temps, celles de M. Remy, curé de Lachine, de M. de Chaumaux, de M. de la Colombière, et du hautain abbé de Fénelon, toutes bibliothèques dont nous avons l'avantage de posséder à la Bibliothèque Saint-Sulpice des restes abondants et extrêmement précieux. Cependant, je ne crois pas me tromper en disant que l'honneur d'avoir possédé la plus belle et la plus riche bibliothèque particulière en ces temps reculés appartient au sulpicien François Vachon de Belmont. Parmi les nombreux volumes qui nous sont venus de lui et qui subsistent encore, je n'en ai pas rencontré un seul qui ne fût de premier choix. M. de Belmont n'aimait évidemment que les beaux livres. Nous pouvons saluer en lui le père de nos bibliophiles.

* * *

Par ce qui en reste, il est facile de se rendre compte que les bibliothèques de ces premiers temps étaient fort sages et ne contenaient rien de bien vénéneux.

Nos bonnes familles d'alors avaient une sainte horreur du livre dangereux ou simplement léger. Il faut compter aussi que le clergé veillait avec un soin jaloux sur son troupeau.

Sa vigilance était sans cesse en éveil, traquant sans merci le livre corrupteur. Nous n'avons pas besoin de dire que ce zèle pesait à quelques-uns. Le baron de LaHontan entre autres le trouva fort mauvais lors de son passage à Montréal en 1685. Voici ce qu'il en écrit dans ses *Nouveaux Voyages*. Il vient de déblatérer avec sa verve ordinaire contre ce qu'il appelle l'autorité excessive des seigneurs ecclésiastiques de Ville-Marie et il ajoute :

Il s défendent et font brûler tous les livres qui ne traitent pas de dévotion. Je ne puis songer à cette tyrannie sans pester contre le zèle indiscret du curé de cette ville. Ce cruel entrant chez mon hôte et trouvant des livres sur ma table, se jette à corps perdu sur le roman d'Aventures de Pétrone, que j'estimais plus que ma vie, parce qu'il n'était pas mutilé. Il en arrache presque tous les feuillets avec si peu de raison que si mon hôte ne m'eût retenu lorsque je vis ce malheureux débris j'eusse alors accouru chez ce turbulent pasteur pour arracher aussi tous les poils de sa barbe. (*Nouveaux Voyages*, éd. de 1707, vol. I, p. 85.)

Il est bien entendu que je ne cite ce passage que comme un souvenir amusant de l'enfance du livre au Canada. Le récit de La Hontan porte à sa face même la marque de l'exagération, et nous savons d'ailleurs qu'il faut constamment se défier de ce touriste gascon, grand ramasseur de potins et plus grand fabricant de légendes. C'était M. Dollier de Casson qui était alors curé de Ville-Marie, et, en sa qualité d'an-

cien capitaine de cavalerie sous Turenne, il ne devait pas avoir une si grande peur de Pétrone. J'ajouterai que j'ai moi-même retrouvé sur les rayons poudreux de l'antique bibliothèque du séminaire un très vieux Pétrone de l'édition de Lyon, 1615. Ce volume est contemporain du passage de LaHontan à Montréal, puisqu'il porte la signature autographe de Pierre Remy, premier curé de Lachine en 1680. Il n'est en aucune façon mutilé et il a gardé tous ses feuillets. Seulement, M. Remy, qui était un brave prêtre doublé d'un lettré, le lisait en classique, tandis que ce gamin de LaHontan, très probablement, le lisait en polisson.

* * *

Mais le temps marche et la Nouvelle-France grandit. La population, après avoir été de 3,000 âmes au recensement de 1665, et de 13,000 à celui de 1695, atteignait déjà le chiffre de 37,000 en 1734, pour monter jusqu'à 60,000 à l'époque de la cession.

Dans la première moitié du dix-huitième siècle, la colonie avait donc commencé de prendre une certaine importance. Les relations avec la mère-patrie étaient plus fréquentes, l'instruction s'était un peu plus répandue, et, au moins dans les deux grands centres, Québec et Montréal, il s'était formé une petite société à l'image de Paris, moins brillante sans doute, mais non moins ambitieuse de s'élever. Un commencement de mouvement intellectuel se créait, et, pour le mieux activer, les livres traversaient l'Atlantique en bien plus grand nombre qu'autrefois, et, il faut bien l'avouer aussi, avec beaucoup moins de discrétion.

Dans l'intéressante étude qu'il a fournie à l'*Encyclopédie Canadienne* de Castell Hopkins sur la *littérature canadienne-française*, M. Benjamin Sulte écrit ce qui suit :

Contrairement à ce que l'on croit généralement, le livre n'était pas inconnu de la population française de la colonie durant la seconde moitié du 18e siècle. Il a été affirmé qu'il n'y avait pas moins de 60,000 volumes dans les bibliothèques particulières du Canada vers l'année 1765, et une grande quantité d'autres ont été reçus plus tard, de sorte que l'on peut dire sans crainte de se tromper qu'il y avait dans la province au moins un volume par chaque tête de la population. Quiconque est un peu au courant des habitudes des meilleures familles en cette période se rend compte aisément qu'elles étaient de bonne éducation, de cette éducation que confèrent non seulement la politesse et les bonnes manières, mais encore la lecture et l'usage de la conversation. La littérature des règnes de Louis XIV et de Louis XV composait les principaux éléments d'une bibliothèque canadienne à la fin du 18e siècle. Son influence est visible en toutes les pages alors écrites, aussi bien dans les lettres privées que dans les articles de presse. Nous connaissons d'ailleurs presque tous les livres qui se trouvaient alors en Canada, la plupart ayant été conservés jusqu'à nous.

Ce que M. Benjamin Sulte dit de la seconde moitié du 18e siècle, il aurait peut-être pu le dire avec autant de vérité de la première moitié.

Longtemps avant la cession nous rencontrons plusieurs bibliothèques privées d'une réelle importance et qui laissent bien loin derrière elles les humbles lisoires d'un Lambert Closse ou d'un Jean Nicolet. Dans ces bibliothèques les livres religieux abondent toujours, mais on y découvre une plus grande variété d'ouvrages, et surtout un très grand nombre de classiques latins, voire même grecs. La proportion des livres de droit est particulièrement remarquable, et cela ne doit guère nous surprendre. Fils de Normands, nos pères s'amusaient beaucoup à plaider, et se tenaient ferrés sur le *corpus juris civilis*.

Une des bibliothèques les plus remarquables de ce temps fut certainement celle du fameux intendant Claude-Thomas Dupuy. Elle est restée particulièrement célèbre, non seulement à cause de sa valeur objective, mais à cause du tracas qu'elle

occasionna pendant un assez long temps à l'administration française des colonies. Chacun sait comment le brouillon Dupuy fut inopinément relevé de sa charge d'intendant, à la suite de son intervention malheureuse dans le démêlé que souleva l'enterrement de Mgr de Saint-Vallier entre le chapitre de Québec et l'archidiacre M. de Lotbinière. Mais ce n'était pas tout de partir, il fallait auparavant satisfaire aux créanciers.

Le 6 mai 1732, le président du conseil de marine mandait à Hocquart de vendre les meubles du sieur Dupuy après son départ du Canada pour le règlement de ses dettes. Exception est faite cependant pour les livres et les instruments d'astronomie que l'intendant déchu s'oppose à laisser vendre au Canada parce qu'ils ne trouveraient d'acquéreurs qu'à vil prix. Un an plus tard, Hocquart reçoit l'ordre de faire passer en France où ils se vendront mieux les dits livres et instruments. Et, en effet, d'après la correspondance officielle que l'on retrouve aux archives de la marine, Hocquart exécuta ponctuellement les ordres reçus et expédia le tout à Rochefort. Mais la justice d'alors était apparemment aussi lente que celle d'aujourd'hui. Quatre ans plus tard, en 1737, le même président du conseil de la marine mande à Dupuy qu'il ne doit pas oublier que les effets qu'il a fait venir de Québec à Rochefort ne sont pas encore vendus, et que les créanciers de Québec qui ont un gage dessus ont le droit d'exiger qu'ils soient vendus au plus tôt pour être payés de leur créance. L'année suivante, en 1738, Dupuy reçoit une dernière communication le prévenant qu'il est impossible d'attendre plus longtemps et que ses effets seront vendus pour ce qu'ils rapporteront. M. Pierre-Georges Roy, à qui j'emprunte ces notes publiées dans le *Bulletin des Recherches Historiques* de mars 1910, ne nous dit pas si la vente tant différée eut lieu enfin. Je crois être en mesure d'affirmer aujourd'hui qu'elle

ne se fit jamais. En effet, au premier volume du rapport des *Archives Canadiennes* pour l'année 1905, dans le sommaire des documents à Paris, nous lisons ce qui suit à la date du 20 avril 1759 :

M. Dupuy étant mort, sa veuve réclame les effets lui appartenant qui sont restés en dépôt à Rochefort, depuis 1738 (c'est-à-dire depuis 26 ans!).

Et, deux mois plus tard, le 11 juin :

Permission à Mme Dupuy de rentrer en possession des effets de son mari, puisque les créanciers n'ont pas donné suite à leur opposition.

A propos de cette bibliothèque fameuse qui fut l'objet d'un si long litige et qui fit couler tant d'encre officielle, l'on n'apprendra peut-être pas sans intérêt qu'une partie assez notable en subsiste encore au milieu de nous. La Bibliothèque Saint-Sulpice détient en effet un nombre considérable de volumes qui ont appartenu à l'intendant Dupuy et qui portent tous empreint en rouge son *ex-libris* : " Ex bibliothecà Claudii Thomae Dupuy, oratoris regii. " Ces livres ont-ils été détachés de la bibliothèque avant son expédition à Rochefort ou sont-ils revenus de Rochefort après 1759 ? C'est ce que je n'entreprendrai pas de démêler.

J'ai parlé tout à l'heure de Hocquart, le plus illustre de nos intendants après Jean Talon. Il mérite lui aussi une place d'honneur dans l'histoire de nos bibliothèques. A la Bibliothèque Saint-Sulpice toujours, nous possédons au bas mot une soixantaine de volumes lui ayant appartenu. Ils comptent parmi nos plus riches trésors, non seulement à cause de leur provenance glorieuse, mais à cause de leur condition, de leur rareté et de leur choix. Quelques-uns sont reliés aux armes de leur propriétaire — *de gueules à trois roses d'argent*

posées deux et une—mais tous portent au moins en bel autographe la signature : *Aegidius Hocquart*.

* * *

Il est certain cependant qu'à l'époque dont parle M. Benjamin Sulte, vers 1760, les bibliothèques privées étaient encore plus abondamment fournies. Le patient et infatigable chercheur qu'est M. E.-Z. Massicotte a été assez heureux pour déterrer le catalogue complet d'une de ces bibliothèques dans un des précieux inventaires de biens-meubles dont regorgent les archives du Palais de Justice à Montréal et qui sont de véritables mines encore inexploitées. C'est la liste des livres trouvés au logis du sieur Joseph Fournerie de Vezon, à Montréal, après sa mort en 1760. Il me semble que je n'ennuierai pas trop mes lecteurs en reproduisant ce document, une vraie trouvaille inédite. Je donne les titres sans ordre aucun, tels qu'ils sont inscrits au procès-verbal, et je n'ajoute que les noms des auteurs lorsque je les ai pu deviner d'après la désignation de l'ouvrage.

— Oeuvres de Destouches	4 vols.
— Nouveaux éléments de Géométrie
— Comédies	9 vols.
— Oeuvres de Virgile	4 vols.
— Voyages du Levant	3 vols.
— Histoire Ancienne (de Rollin probablement)	14 vols.
— Histoire de Cyrus (par Xénophon)	2 vols.
— Oeuvres de Bourdaloue	17 vols.
— Recherche de la Vérité (par Malebranche)	4 vols.
— Le Spectateur français (de Marivaux)	2 vols.
— Le Doyen de Killeraïne (par l'abbé Prévost)	3 vols.
— Les Révolutions romaines (par Vertot)	3 vols.
— Histoire romaine (par Rollin)	14 vols.
— Oeuvres de Molière	7 vols.

— Oeuvres d'Horace	2 vols.
— Oeuvres de Crébillon	2 vols.
— Conquête du Mexique (par Antonio de Solis)	2 vols.
— Oeuvres de Racine	3 vols.
— Les Lusiades de Camoens	3 vols.
— Introduction à l'Histoire universelle de Puffendorff	9 vols.
— Gil Blas de Santillane (par Lesage)	4 vols.
— Le Siècle de Louis XIV (par Voltaire)	2 vols.
— Histoire de l'Arianisme (par le P. Maimbourg)	3 vols.
— Cérémonies religieuses des peuples du monde (par Bernard le Picart)	7 vols. folio
— Histoire de Marseille	
— Oeuvres de Desgouttières	2 vols.
— Dictionnaire de Richelet	
— Traité de la fabrique et de la manoeuvre des vaisseaux	
— Histoire d'Angleterre	4 vols.
— La Science de la Cour	2 vols.
— Dictionnaire de la Martinière	6 vols. folio
— Histoire du peuple de Dieu (par Berruyer)	9 vols.
— L'esprit des lois (de Montesquieu)	3 vols.
— Oeuvres de Regnard	3 vols.
— Dictionnaire de Moreri	4 vols. folio
— Traité de trigonométrie	
— De l'usage du compas	
— Les Illustres françaises (de Chales)	2 vols.
— Dictionnaire de Bayle	4 vols. folio
— Oeuvres de Machiavel, en italien	
— Eléments de Mathématiques	
— Moeurs des sauvages (par Lafitau)	2 vols.
— Histoire de la Nouvelle-France (par Charlevoix)	3 vols.
— Histoire de Saint-Domingue (par Charlevoix)	2 vols.
— Dictionnaire italien-français (d'Antonini)	4 vols.
— Ordonnance de Louis XIV	
— Traité des Arbres	
— Histoire de France	4 vols.
— Traité du navire	
— Histoire du commerce des colonies anglaises	
— L'ami des hommes (par M. de Mirabeau)	

- Entretiens d'Ariste et d'Eugène (par le P. Bouhours)
- Discours sur l'origine et le fondement de l'inégalité
 parmi les hommes (par Jean-Jacques Rousseau)
- Voyages de Dampierre 2 vols.
- Dictionnaire philosophique (de M. de Neuville) . .
- Oraisons funèbres de Mascaron
- Lettres d'Arnauld d'Andilly
- La Pharsale de Lucain
- La Jérusalem délivrée, du Tasse, en italien . . .
- Histoire de la Bible
- Le Décameron de Boccace
- Eléments d'Euclide
- Epîtres et Evangiles
- Fables de La Fontaine
- Mémoires sur le règne de Louis
- Grammaire italienne
- Manière de bien penser (par le P. Bouhours) . .
- Oeuvres de J.-B. Rousseau 2 vols.
- Théâtre italien 3 vols.
- Elégies d'Ovide
- L'Eloge de la folie (d'Erasmus)
- Dialogues de Cicéron
- Histoire du Cardinal Alberoni
- Confessions du comte de... (par Duclos)
- Esprit de Fontenelle
- Poème de la Religion (de Louis Racine)
- Principes sur le mouvement
- Vocabulaire français-allemand 2 vols.
- Essais de Théodicée 2 vols.
- Mémoires de Mlle de Montpensier 2 vols.
- Bigarrures et Touches (de Tabourot des Accords) . 2 vols.
- Réflexions sur les finances 2 vols.
- Oeuvres de Chaulieu 2 vols.
- Roman comique de Scarron 3 vols.
- Histoire du clergé 3 vols.
- Théâtre anglais 6 vols.
- Jugurtha par Salluste
- Satires de Juvénal

— Oeuvres de Machiavel	4 vols.
— L'Aminte du Tasse	
— Don Quichotte de Cervantès	2 vols.
— Jérusalem délivrée, traduction française	2 vols.
— Histoire du droit public	2 vols.
— Histoire des Indes	3 vols.
— Synonymes français	
— Dictionnaire latin-français	
— Oeuvres de Boileau	
— Conférences de Bornier	2 vols.
— Illiade et Odyssée d'Homère	2 vols.
— Essais de Montaigne	5 vols.
— Bibliothèque française (de Goujet)	6 vols.
— Dictionnaire de rimes	
— Les Causes célèbres	20 vols.
— Nouvelle grammaire géographique, en anglais	
— Entretiens de Cicéron	3 vols.
— Théâtre des Grecs	6 vols.
— Mémoires de Sully	8 vols.
— Logique de Port-Royal	
— Histoire secrète des femmes galantes de l'antiquité (par Dubois)	6 vols.
— Le Secret des arts	4 vols.
— De l'origine des idées	2 vols.
— Traité du commerce	2 vols.
— Institution d'un prince	4 vols.
— Entretiens de Fontenelle	
— Les Lettres Juives (du Marquis d'Argens)	6 vols.
— Mémoires d'un homme de qualité (par l'abbé Prévost)	3 vols.
— L'Ane d'or d'Apulée	2 vols.
— Lettres de Pline	
— Révolutions de Portugal	
— Histoire des Empereurs	2 vols.
— Le Spectateur ou le Socrate moderne (par Addison).	6 vols.
— Lettres de Gui Patin	5 vols.
— Métamorphoses d'Ovide	4 vols.
— Traits de l'opinion (par Legendre, marquis de St-Aubin)	7 vols.
— Oeuvres de Lucrèce	2 vols.

— Catéchisme de Bourges	4 vols.
— Description de Paris	3 vols.
— L'Ancien Testament	3 vols.
— Les Mille et une nuits	6 vols.

J'en passe et des meilleurs. Mais cela suffit, je crois, pour les fins de notre démonstration. Il est assez surprenant de voir une collection aussi variée dans un foyer canadien de 1760. Voilà une bibliothèque dont plus d'un homme de goût même aujourd'hui ferait ses beaux dimanches. M. Benjamin Sulte avait parfaitement raison de dire que la littérature des règnes de Louis XIV et de Louis XV était largement représentée dans les bibliothèques de nos pères à la veille de la cession.

Car la bibliothèque dont nous venons de lire le catalogue, quoique dépassant probablement la moyenne, ne devait pas être tout à fait une exception. Tout indique en effet qu'elle avait été formée peu à peu. Le sieur Fournerie de Vezon avait été envoyé au Canada en 1757, comme officier, avec un bataillon de recrues. Il n'est pas probable que, s'en allant en temps de guerre dans un pays nouveau, il ait transporté avec lui une collection aussi encombrante de volumes. Sans doute il en a apporté quelques-uns et je le soupçonne fort pour ma part d'avoir fourni l'élément le moins orthodoxe, comme le *Discours* de J.-J. Rousseau, dont la première édition avait paru précisément en 1755.

Peu après son arrivée, il avait épousé Marie-Louise de Couagne, veuve d'un membre de la famille bien connue des Réaume, et c'est elle qui a dû lui apporter la plupart des livres qui figurent à son procès-verbal d'inventaire.

(À SUIVRE)

Ægidius FAUTEUX.

Le " Patois " Canadien=Français ⁽¹⁾

Ln'y a pas si longtemps, un député de langue anglaise, voulant apprécier impartialement le parler des Canadiens français, lui appliquait l'épithète de " beastly horrible French ". Tout récemment aussi, le *Eye-witness* des événements de la guerre en France, rendant un hommage enthousiaste aux prouesses de nos volontaires, signalait jusque sur les lèvres de nos médecins les sons du " French Canadian patois ". Il va sans dire que ces deux appréciations, émises l'une avec l'insouciance accoutumée de l'observateur superficiel et l'autre avec la rage habituelle du fanatique jaloux, sont trop hâtives et trop absolues pour qu'on soit en droit de les ajouter aux études approfondies faites sur notre langue par quelques philologues. D'ailleurs, ces méchancetés, commises sciemment ou non à notre égard, ne sont pas nouvelles. Il y a plus d'un siècle qu'on parle du patois ou du français contrefait qui constituerait notre langage.

* * *

Ces jugements, prononcés sur un ton d'autant plus dogmatique qu'ils étaient fondés sur une connaissance plus su-

(1) " En appréciant le langage franco-canadien, les uns prétendent qu'il est la langue classique du XVI^e et même du XVII^e siècle. Les autres n'y voient qu'un français corrompu. D'autres y reconnaissent un patois pur. Les derniers s'accordent à en faire un parler régional caractérisé par un fonds populaire commun, diverses formes patoises, certains archaïsmes et quelques éléments étrangers. Discuter ces différentes assertions. " La question, posée au cours de littérature de l'Université, inspira à l'un des élèves, au lieu d'une simple dissertation, une véritable étude. Elle nous semble pleine de promesses. — *La Rédaction.*

perficielle des caractéristiques de la langue française, ont suscité depuis longtemps de vives ripostes chez nos écrivains. Si tous apportaient le même zèle à cette campagne de défense et de justification, tous cependant ne s'accordaient pas dans leurs réponses. Celles-ci sont de nature diverse selon qu'on interroge les deux principales écoles qui se sont formées sur cette question.

M. Rivard, dans ses *Etudes sur les parlars de France au Canada*, oppose un démenti énergique à ceux qui déclarent notre français corrompu. Mais les recherches qui ont été faites depuis plus de dix ans sur l'origine de notre parler, particulièrement par la société dont il est l'érudit secrétaire, lui font un devoir de probité scientifique de ne pas contredire aussi carrément ceux qui parlent de patois et d'en remarquer quelques traces dans les conversations de notre peuple des campagnes.

La position prise par Tardivel est différente. Dans la conférence qu'il prononça à l'Union Catholique sur ce sujet, en 1901, il fit aussi justice du verdict porté par ceux qui haussent les épaules avec mépris en présence de ce qu'ils nomment le *canayen*. Mais l'affection bien méritée qu'il portait à notre verbe national lui suggéra, suivant sa propre expression, "une figure de rhétorique permise", qui pourrait bien être une hyperbole. "La langue que nous parlons au Canada, disait-il, est bien la langue française, la belle langue française du grand siècle... Et ce français que nous parlons n'est pas tant la langue du petit peuple du XVIIe siècle que celui de la cour et de la haute société. Nos cultivateurs, nos braves *habitants* parlent comme parlait Louis XIV." (*La langue française au Canada*, p. 20 et pp. 25-26).

Malgré cette opposition marquée, les théories de ces deux auteurs des mieux accrédités conservent un point de contact. Tous deux s'accordent à protester contre le sens exclusive-

ment défavorable, le sens de jargon ou de langue corrompue, qu'on applique généralement au mot *patois*.

Tardivel affirmait, il y a quatorze ans : " Les patois... sont de véritables langues populaires, peu savantes, si l'on veut, mais possédant de grandes beautés, *la franchise et la naïveté de la nature antique*, selon l'expression d'un écrivain français. Ce sont les formes primitives du français moderne." (loc. cit., p. 22). M. Rivard écrivait, plusieurs années plus tard : "Un patois est une langue, autrefois littéraire, qui n'est plus que parlée, mais qui n'en continue pas moins à évoluer, et plus naturellement, parce que plus librement. Qu'au point de vue littéraire, le français soit aujourd'hui plus poli, plus raffiné que les parlers provinciaux, nul n'y contredit. Que ces derniers soient proscrits de notre littérature, c'est de quoi il faut avoir soin. Mais, pour être un patois, un mot, s'il a de la naissance et s'il est bien venu, n'est pas moins bon français, au sens large et vrai de l'expression ; seulement il n'appartient pas encore ou il n'appartient plus déjà au français classique, et c'est une distinction qu'il faut faire sans doute, mais par quoi, au point de vue philologique, les patois ne sont pas humiliés. Tout le vocabulaire n'est pas dans les dictionnaires officiels, ni toute la langue dans les grammaires." (*Etudes sur les parlers de France au Canada*, p. 71).

Si l'on est tenté de croire ces témoignages trop intéressés, il est facile de trouver chez la plupart des philologues, sinon chez la totalité, des revendications aussi explicites en faveur de ces langues partiellement déchuës.

"Le patois, déclare Charles Nodier, dans ses *Notions élémentaires de linguistique* (2), n'est pas transitoire comme une mode, il est immortel comme une tradition. Le patois,

(2) Cité par le *Bulletin du Parler Français au Canada*, tome II, pp. 14-15.

c'est la langue native, la langue vivante et nue, le beau langage, c'est le simulacre, le mannequin. ”

“ Qu'on ne vienne donc pas dire, s'écrie M. Charles Guerlin de Guer, docteur ès-lettres et directeur de la *Revue des parlers populaires*, que le patois n'est qu'un français corrompu, écorché par des lèvres paysannes... Ce sont les lèvres aristocratiques qui écorchent le parler paysan, le seul phonétique, le seul historiquement pur, le seul conforme à l'instinct de la langue (3). ”

C'est la même pensée qu'exprime cette image, tirée d'un article du *Gaulois* (4), déjà vieux de plusieurs années : “ Qu'est-ce qu'un patois, sinon un parent de province qui a conservé ses sabots ? Qu'est-ce qu'une langue, sinon un patois parvenu ?... (Les patois de France) sont des langues qui ont su se défendre plus longtemps contre l'invasion franque, et le français n'est que le patois dont Louis XIV a fait la langue diplomatique européenne. ”

C'est en effet par la supériorité politique de sa province natale, l'Ile-de-France, sur les autres provinces françaises, bien plus que par sa supériorité littéraire sur les patois voisins, que le patois français put acquérir, dès le XIVE siècle, sa préséance et son titre de seule langue écrite. Les patois des autres provinces n'étaient pas moins bien nés que lui. Mais ils s'effacèrent modestement devant les succès grandissants de leur frère. Leur rôle se borna à lui fournir périodiquement un riche assortiment de “ mots de rechange ”, d'après l'expression de Ronsard. Les historiens du français sont unanimes à constater l'importance des emprunts qu'il fit durant deux siècles aux parlers des provinces patoisantes pour animer son organisme en voie de formation et lui assurer la santé qui le caractérise à l'époque du grand siècle.

(3) *Bulletin du Parler Français au Canada*, tome II, p. 13.

(4) Numéro du 29 novembre 1903.

Ronsard et Malherbe ne se faisaient pas faute de puiser dans les patois pour retremper leur langue. Et, si La Fontaine a conservé beaucoup de saveur antique à ce langage si doux,

si doux qu'à le parler

Les femmes, sur la lèvre, en gardent un sourire,

c'est qu'il sut s'inspirer de l'ingénuité des provincialismes, dont la fraîcheur donne une grâce toute spéciale à ses oeuvres.

Mais on ne doit pas exagérer la part prise par ces parents pauvres à la fortune rapide du français classique. Celui-ci, dans sa prodigalité de parvenu, laissa se perdre par la suite quantité de bijoux précieux qu'il avait reçus des provinces. Et c'est là une observation trop négligée par l'école qui proclame que nous parlons, nous, descendants de Normands, de Poitevins, de Saintongeais, de Picards, la langue classique du XVII^e siècle.

* * *

La part d'exagération contenue dans ce jugement provient de ce qu'on l'applique surtout au parler de nos populations rurales. Cette application est d'ailleurs excusable. Dans toute étude sur la nature du parler franco-canadien, il faut se borner à la langue de nos *habitants*, surtout de ceux qui n'ont pas subi un contact prolongé avec les Canadiens de langue anglaise. C'est là le seul véritable parler, du point de vue de la linguistique, auquel il faut toujours se placer lorsqu'on étudie l'idiome d'un peuple. (5)

(5) Le langage de la classe instruite, s'alimentant continuellement dans la langue littéraire et subissant, parallèlement et servilement, toutes les déformations que celle-ci fait subir au parler populaire, tient bien plus du style écrit que du verbe parlé.

L'écriture de nos hommes instruits est en général assez correcte et se

C'est en songeant au parler de nos seuls *habitants* que M. Gailly de Taurines pouvait écrire, en 1894 : " D'une façon générale, on peut dire que la langue populaire des Canadiens est infiniment meilleure et plus correcte que la langue populaire en France (*) ". Notre paysan, du moins celui

rapproche, en plus d'un point, de la langue des auteurs français de la bonne école, sinon toujours de la meilleure. Toutefois, en dehors des écrivains de profession — et encore ! — la précision et la richesse du vocabulaire se remarquent chez un nombre assez restreint. La syntaxe, étudiée dans les auteurs français ou d'inspiration française, est ordinairement demeurée la syntaxe académique apprise au collège. Son écueil le plus à craindre est la tournure anglaise.

Le parler des membres de la classe instruite, étant moins soumis à la critique de la réflexion, est plus défectueux que leur langue écrite. Ils ne rejettent pas encore assez énergiquement les anglicismes de mots. Leur syntaxe parlée, autant sinon plus que leur syntaxe écrite, subit trop souvent l'effet, délétère au point de vue français, de l'ambiance anglaise. Et l'on connaît des personnes — et même des personnages — qui ne finissent pas toutes leurs phrases. Quant à leur prononciation, d'après M. Rivard, si l'on y constate des fautes, on n'y trouve pas de défauts, bien que la mollesse de leur articulation contrebalance défavorablement l'absence totale d'accent particulier.

La bourgeoisie parle une langue qui ressemble beaucoup à celle de la classe instruite. Sauf une syntaxe encore moins châtiée, les fautes et les défauts signalés plus haut sont communs aux deux classes.

Le parler populaire lui-même offre des particularités différentes, selon qu'on l'examine sur les lèvres de l'ouvrier des villes ou de l'*habitant* qui vit éloigné des centres. Ce n'est pas en vain que les artisans de la ville prennent un contact quotidien avec les journaux. La lecture de la plupart de ces grimoires, aussi épais que médiocres, fait subir à leur esprit des déformations considérables. Ces déformations sont d'autant plus pernicieuses pour leur syntaxe élémentaire qu'ils sont moins prémunis contre le faux prestige de *ce qui est écrit*. La propriété des termes, surtout des termes techniques, est encore assez rare dans le vocabulaire des ouvriers canadiens-français. Il est cependant juste de noter que ces défauts sont pourchassés avec ardeur par des patriotes éclairés et que le jour n'est pas éloigné où l'anglicisme de mots et de tournures sera enfin détrôné. De plus, le citoyen homme du peuple se sert d'une foule d'expressions archaïques dont la saveur n'échappe pas aux connaisseurs de passage parmi nous. Il réagit par là à son insu contre la fausse honte éprouvée par un trop grand nombre de nos hommes instruits, qui rougisent d'employer ces vieux mots constituant pourtant autant de " certificats de notre nationalité ". — W. G.

(*) *La nation canadienne*, Paris (Plon, Nourrit), 1894, p. 246.

qui n'est pas conduit périodiquement à la ville voisine par le besoin d'y vendre les produits de sa culture maraîchère, emploie des expressions et possède une prononciation qui furent autrefois officielles, ce dont le paysan français ne peut pas toujours se vanter. C'est donc sa langue qui constitue en réalité le parler franco-canadien, et c'est elle que nos philologues doivent analyser. Mais est-elle bien la langue de Bossuet et de Corneille ? Malgré les preuves apportées par Tardivel, il semble impossible de l'admettre.

Celui-ci, pour établir sa thèse, produisait d'abord une liste de témoignages d'écrivains français qui ont parlé du Canada. Il sut s'en servir habilement pour repousser l'accusation de patois, au sens de langue corrompue, que plusieurs de leurs compatriotes avaient portée contre notre parler populaire. Mais, si ces auteurs font des éloges, que nous croyons mérités, du parler de nos campagnards, ils se bornent cependant à affirmer qu'il n'est pas un patois. Parmi les douze ou quinze auteurs cités par Tardivel, un seul parle textuellement du " vrai son de la langue de Bossuet et de Corneille (7) ". Cet éloge se borne évidemment à la prononciation canadienne-française. Deux autres témoins parlent de " cette sorte d'atticisme du grand siècle (8) " et des " traditions du grand siècle (9) " qu'on retrouve dans la langue française parlée au Canada. Mais il s'agit là dans leur esprit, remarquons-le bien et ne l'oublions pas, du parler des intellectuels et non pas de la langue populaire des Canadiens français.

(7) Paul Féval : *Force et faiblesse*; la citation est faite sans référence par Tardivel, loc. cit., p. 32.

(8) Xavier Marmier : *Lettres sur l'Amérique*, Paris (Arthus Bertrand), vol. I, p. 96.

(9) J.-J. Ampère : *Promenade en Amérique*, Paris (Michel Lévy), 1856, vol. I, p. 109.

Le témoignage du général de Charette illustre le bien-fondé de cette remarque. Se souvenant des huit cents zouaves canadiens qu'il avait eus sous ses ordres, il avouait qu'il ne les commandait pas sans quelque hésitation. " Car ils parlaient, disait-il, un français tel que je repassais dans ma mémoire deux fois mes commandements avant de les dire, de peur de passer pour ne pas savoir ma langue. Ce n'était pas le français du boulevardier qu'ils parlaient, mes zouaves canadiens, non, mais ce bon vieux français qui résonnait à mes oreilles comme une harmonie d'antan. Eux au moins avaient conservé ces vieux mots qu'on oublie trop facilement en France... (10). ". Mais la juste admiration de l'illustre général n'était pas précisément inspirée par le parler de nos gens de la campagne, les zouaves canadiens-français et campagnards formant une proportion relativement faible des contingents. Cette harmonie, qui résonnait avec tant de charme aux oreilles du fier soldat de Pie IX, semble bien plutôt n'avoir eu pour thème fondamental que les mots d'autrefois, émis avec une certaine expression archaïque.

C'est sur ce point plus spécial de la prononciation que Tardivel appuyait la seconde preuve en faveur de sa thèse. Il avait puisé avec une patience intelligente dans de vieilles grammaires qui faisaient autorité à leur époque. De ses recherches il déduisait que la prononciation des *habitants*, " laquelle passe souvent pour incorrecte, négligée, corrompue, est, en réalité, la véritable prononciation française d'autrefois, conservée à peu près intacte par la tradition." (loc. cit., p. 42). En effet, lorsque nos campagnards affirment, en commentant le sermon du dimanche, que " *not' curé a dit quèque chose de beau su le devouère des parents* ", ils parlent comme parlaient Louis XIV et ses courtisans. Et non seule-

(10) Cité par Tardivel, loc. cit., p. 35.

ment l'on peut, mais l'on doit admettre que nos *habitants* prononcent, à quelques variantes près, comme au temps de Bossuet.

Il n'est même pas trop osé d'aller plus loin et de soutenir que la prononciation de nos campagnards est supérieure à celle du XVII^e siècle sur un point. Même alors, chaque province française se distinguait facilement par l'accent particulier de ses paysans, tandis que tous les observateurs reconnaissent l'uniformité presque absolue de la prononciation de nos *habitants*, caractérisée par un accent de terroir bien marqué, mais dépourvue d'accent régional. Et cette qualité a subsisté, non seulement malgré les distances topographiques, mais même en dépit des distances chronologiques. En 1815, d'après M. J.-Edmond Roy, " après un demi-siècle de séparation complète avec la France, l'*habitant* parlait encore le même langage que celui que Montcalm avait entendu." (11)

Il est bon cependant de noter qu'en étudiant la langue de notre peuple, on n'a pas tout dit quand on n'a examiné que sa prononciation. Il y a lieu de distinguer aussi la morphologie, la sémantique et la syntaxe du parler franco-canadien. Et c'est sur ce dernier point surtout que la thèse de Tardivel exagère. Faisant une comparaison implicite entre la syntaxe de notre *habitant* et celle du courtisan de Louis XIV, il semblait conclure à leur ressemblance parfaite. Or, pour parler comme à la cour, notre *habitant* devrait donner à ses phrases la construction classique que le courtisan apprenait en applaudissant Racine ou Molière et en écoutant Bossuet ou Bourdaloue. Décidément c'est trop lui demander. Car, bien que le paysan canadien-français possède une meilleure prononciation que le paysan du grand siècle, il faut se rappeler que le faire parler comme Louis XIV et le faire prononcer comme Louis XIV sont deux choses bien distinctes.

(11) *Histoire de la Seigneurie de Lauzon*, Lévis, 1904, vol. IV, p. 199.

Cette mise au point permettra de mieux apercevoir le point faible dans la thèse de Tardivel. Il voulait contredire avec raison ceux qui avaient parlé de la "prononciation barbare" du peuple de chez nous. Une excursion savante dans les grammaires de l'époque classique lui permit de prouver clairement que notre prononciation populaire est modelée sur celle de la meilleure classe française du siècle de Bossuet et de Louis XIV. Mais il eut le tort de généraliser imperceptiblement et de conclure inconsciemment que tous les éléments de notre parler populaire étaient aussi rapprochés du français classique.

* * *

Cette erreur fournit une arme acérée à nos contempteurs. Ils se contentèrent de puiser dans les listes d'incorrections remarquées chez notre peuple et s'écrièrent triomphalement, en citant des fautes authentiques: "Cela s'appelle parler la langue de Bossuet!" Autant les partisans de Tardivel trouvaient la langue de notre *habitant* digne en tout point de celle de Louis XIV, autant ces extrémistes d'un autre ordre prirent plaisir à affirmer que notre *habitant* parle un patois — entendez cette fois un jargon —, mélange nauséabond de termes anglais, indiens et canadiens, et de mots français, mais d'un français primitif et suranné.

C'est de là que vient chez un trop grand nombre de voyageurs anglais la conviction que nous parlons un français corrompu. Et c'est ce sentiment qu'ils expriment par le ridicule "French-Canadian patois". Cette thèse trouve même des adeptes parmi certains Français possédant une connaissance superficielle de leur langue et se faisant esclaves de la mode qui veut que le français parlé sous la tour Eiffel soit le français impeccable. Ils remarquent justement que le parler de

notre paysan s'écarte du français moderne de Paris. Ignorant la pureté native de celui-là et l'affectation de celui-ci, surtout quand il crée des mots nouveaux, ils le prennent de haut avec notre peuple et manifestent un dégoût qu'ils croient patriotique à l'égard de notre prétendu jargon.

S'ils prenaient la peine d'étudier notre langue populaire de plus près, ils se détromperaient vite. Sans doute, pas plus qu'il n'emploie la langue de Bossuet, notre *habitant* ne parle la langue académique d'aujourd'hui. Sans doute encore, son vocabulaire a subi l'infiltration anglaise. Mais cette intrusion est à peine perceptible si on la compare à celle qui gâte le parler du peuple des villes. Elle l'est moins encore si on la compare à celle qui imprègne la langue du *dandy* qui vit dans le *high-life* parisien. L'*habitant* canadien-français ne se sert jamais du mot anglais sans tâcher de le franciser suivant la tradition la meilleure. Et il a pour excuse une ignorance très explicable du mot moderne. Au contraire, le *snob* de France charge sa conversation de mots si étranges que sa bouche, lorsqu'il parle,

Se semble broyer du verre ou mâcher de la braise.

Et sa langue, la plupart du temps, en possède pourtant l'équivalent exact. Le parallèle ne tourne nullement à notre désavantage.

Nos *habitants* ont de même habillé à la française les mots indiens nécessaires à leur usage et ils les ont rendus dignes des expressions exotiques enregistrées par les austères "grefriers de l'usage". Ceux-ci ont bien sanctionné l'emploi de termes généralement américains, comme *canot*, *pétun*, *marin-gouin* et *patate*, ou plus spécialement indiens, comme *caribou*, *mocassins*, *wigwam*, *tomahawk*. Pourquoi nous ferions-nous scrupule de parler de *micouenne* et de *babiche*, d'*achigan* et de

maskinongé, de *pembina* et d'*atocas*, lorsque nous avons trouvé ces mots tout faits au Canada ?

Nous n'avons inventé que quelques mots, ignorés de l'Académie il est vrai, mais que nous avons puisés dans notre propre fonds et qui n'en sont pas moins nés viables, puisque leurs titres remontent jusqu'aux sources mêmes de la plus pure langue française. Qu'y a-t-il de plus français que nos savoureux canadianismes, la *poudrerie* et les *bordées de neige*, les *raquettes* et la *traîne sauvage* de nos hivers, la *sucrierie* de nos printemps, le *montant* et le *baissant* de notre marée, la *brunante* de nos soirs tombants et le *clair d'étoiles* de nos nuits ?

Tardivel avait pleinement raison de soutenir que " les rares mots de création vraiment canadienne sont généralement des mots gracieux, expressifs, pittoresques et dignes d'être conservés." (loc. cit., p. 51). M. de Labriolle lui-même, ancien professeur de littérature à l'Université Laval de Montréal, approuvait qu'on ne pourchassât pas trop violemment les canadianismes très pittoresques. ⁽¹²⁾ C'était reconnaître le principe toujours vrai que le mot, " objet d'art ", n'est pas un " produit de laboratoire "; c'était rappeler la loi exprimée par M. Rivard : " dans le creuset populaire le verbe national s'élabore et fermente et se purifie. " (loc. cit., pp. 81 et 174).

Nous n'avons pas fabriqué une langue. Et la meilleure preuve en est que presque tous nos vocables se retrouvent dans les glossaires de France. Une grande quantité de ces mots sur lesquels quelques-uns font la petite bouche, s'ils ne sont plus français, l'étaient jadis et servaient d'ornements aux écrits de Montaigne et de Marot, de saint François de Sales et

⁽¹²⁾ Voir son article *Au Canada*, publié dans la livraison de mars 1903 de la *Revue Latine*.

de Ronsard. ⁽¹³⁾ Ce ne sont pas là, il est vrai, les classiques du grand siècle, qu'on a voulu donner pour parrains à la langue de notre peuple des campagnes. Mais il convient de se rappeler la dette de reconnaissance que le français classique a contractée envers ces précurseurs, dont les oeuvres ont contribué puissamment à former l'idéal classique. Et nos *habitants* traditionnalistes ne sont donc nullement en faute. Ils ont agi d'après la règle que rappelait l'abbé Camille Roy, au premier congrès de la Langue française au Canada : " Il faut respecter la vie des mots aussi longtemps que ceux-ci ne meurent pas... Personne n'a le droit de tuer les vieux mots. ". ⁽¹⁴⁾

Ces vieux mots, dont le français classique laissa tomber une quantité estimable, ces mots pleins de saveur, ils font les délices des écrivains contemporains désireux de communiquer à la littérature française une plus grande vigueur et une vivacité plus enjouée. Ces " distributeurs de santé littéraire " savent, comme Nodier, que " l'archaïsme ressaisi avec goût, rajeuni avec habileté, approprié avec énergie au tour de la phrase et au sens de la pensée, est une conquête légitime. ". ⁽¹⁵⁾ C'est ce que comprirent aussi les plus patriotes d'entre les Roumains. " Lorsqu'ils voulurent relever leur langue nationale, que les classes bourgeoises avaient perdue ou corrompue, (ils) allèrent la rechercher dans les campagnes et les montagnes, chez les paysans les moins cultivés. ". ⁽¹⁶⁾

" Je r'apprends et je retrempe mon français chez les gens du peuple, restés fidèles aux vieilles moeurs ", avoue Topffer.

⁽¹³⁾ Voir sur l'emploi de ces archaïsmes une étude de M. Ernest Marseau, publiée dans la *Revue Canadienne*, livraison de février 1915.

⁽¹⁴⁾ Voir le rapport du congrès, volume des *Mémoires*, p. 270.

⁽¹⁵⁾ *Notions de linguistique*, 1834, p. 195.

⁽¹⁶⁾ Frédéric Mistral : *Mes Origines. Mémoires et Récits*, Paris, 1906, p. 120.

“ En s’asseyant le soir au foyer des chaumières on a le charme encore d’entendre le français de souche, le français vieilli, mais nerveux, souple, libre et parlé avec une antique et franche netteté par des hommes aussi simples de moeurs que sains de coeur et sensés d’esprit. . . En telle sorte que la parole n’est plus guère que du sens, mais franc, natif, et comme transparent d’ingénuité. ”. (17)

Pour les avoir conservés, ces mots “ grenus ”, le grand Mistral a été sacré des surnoms d’Homère et de Virgile de la Provence. Il a emprunté au peuple lui-même les purs diamants qui forment le diadème de sa gracieuse *Mireille*. Et la naissance de cette oeuvre fut un “ miracle ”, au dire de Lamartine. Celui-ci, dans le quatrième entretien de son *Cours familier de littérature*, découvrit chez le chantre provençal un “ grand poète. . . qui d’un patois faisait un langage classique ”.

Il suffit de parcourir ses délicieux *Mémoires et Récits* pour reconnaître parmi les termes du crû qu’il y enchâsse beaucoup des termes mêmes dont se sert notre *habitant*. . . Voyez plutôt celui-ci, au retour du travail des champs, assis, *en manches de chemise*, sur le pas de la porte de son logis *tout flambant neuf*. Il cause avec le *cavalier* de sa fille, pendant que celle-ci *trempe la soupe* et il lui déclare fièrement qu’il a encore *du pain sur la planche*. . . Mais voici qu’il entre souper, en réprimandant son *gas*, à peine âgé de six ans, qui a tant de *vif argent dans les veines* qu’on ne s’entend pas parler dans la maison, lorsqu’il se livre à ses jeux bruyants. Et si celui-ci veut faire son petit *dur à cuire* et négliger les avertissements paternels, il ne se passera pas longtemps avant que quelques *claques*, fermement appliquées sur les oreilles, ne lui

(17) Cité par le *Bulletin du Parler Français au Canada*, tome II, p. 174.

laissent pas le loisir d'*attendre son reste* . . . Il ne faut tout de même pas laisser croire que notre brave homme de campagnard est un brutal rustaud. A peine a-t-il accompli ce devoir de chef de famille qu'il se précipite joyeusement vers le petit, qui vient d'avoir ses douze mois *pas plus tard que tantôt*, et dont les *menottes* et les *petons* roses s'agitent triomphalement, comme pour attirer de nouveau l'attention de toute la famille sur sa première *quenotte* . . . ⁽¹⁸⁾.

Ces vieux mots, notre *habitant* n'a pas besoin de glose pour les comprendre. Il a su conserver comme de " vieux bijoux de famille " ces mots " où palpitent toutes les âmes de qui est faite l'âme même de notre race. ". (Richepin)

* * *

Est-ce à dire, comme l'affirment certains philologues improvisés, qu'il ne parle qu'un patois, une langue déchue de sa splendeur antique? Rien n'est plus éloigné de la vérité que cette troisième opinion, intermédiaire entre les deux précédentes.

L'une des caractéristiques du patois est l'accent. Or, l'accent mélodique est à peu près nul dans le parler franco-canadien, en ce sens que la prononciation est presque uniforme chez tous les représentants de la race française au Canada. Et comment ceux-ci parleraient-ils un patois pur, sans mélange de dialectes divers, alors que tant de provinces différentes leur ont fourni leurs ancêtres? ⁽¹⁹⁾ Alors qu'en France un Picard, un Normand, un Poitevin, un Champenois em-

⁽¹⁸⁾ Les expressions citées se trouvent, suivant l'ordre où elles sont reproduites, dans Frédéric Mistral, loc. cit., pp. 161, 59, 156, 190, 59, 187; 21, 344, 295, 19, 191; 186, 65, 20 et 277.

⁽¹⁹⁾ Voir l'étude de l'abbé Stanislas Lortie, publiée dans le *Bulletin du Parler Français au Canada*, tome II, pp. 17-18.

pioient chacun les termes de leur patois et parviennent parfois difficilement à se faire comprendre des habitants des hameaux voisins, nos *habitants* se font entendre partout, même des Français qui savent leur langue, lorsqu'ils emploient les archaïsmes qui distinguent leur parler. ⁽²⁰⁾

Ces vieilles expressions, qui impriment à notre parler franco-canadien un caractère absolument original, sont des plus dignes de respect. C'est ce que pensait M. Emile Faguet, quand il conseillait aux Suisses, aux Belges et aux Canadiens, de se bien persuader des vérités suivantes :

“ 1o Que la langue qu'ils parlent... a toutes les chances du monde d'être *excellente*, parce qu'elle se compose d'archaïsmes: tel le français de Genève et de Lausanne, tel le français du Canada. Qu'ils ne se défont pas trop de leurs provincialismes, de leur *étudier pour être prêtre*, etc. Qu'ils les vérifient seulement avec soin dans les auteurs français de la bonne époque ;

“ 2o Que tout ce qui est du XVIIe siècle, fût-il tombé en désuétude, est excellent, est français de bonne source et de bon aloi et irrépréhensible... ” ⁽²¹⁾

Gardons-nous cependant d'affirmer que tous ces archaïsmes nous sont propres. Qu'ils appartiennent à la prononciation, au vocabulaire ou à la syntaxe de nos *habitants*, on les retrouve tous dans les formes dialectales de la France, usitées au XVe ou au XVIe siècle et abandonnées peu à peu au XVIIe.

N'allons donc pas répéter naïvement, après Napoléon Legendre ⁽²²⁾, qu'il n'y a pas de trace de patois dans notre lan-

⁽²⁰⁾ Voir sur ce sujet la *Causerie philologique* de l'abbé Emile Chartier, publiée dans le *Bulletin du Parler Français au Canada*, tome VII, pp. 7 suiv. et 49 suiv.

⁽²¹⁾ Cité par le *Bulletin du Parler Français au Canada*, tome II, p. 86.

⁽²²⁾ *La langue française au Canada*, Québec, 1890, passim.

gue populaire. Cette assertion part d'un bon naturel, mais les études plus scientifiques faites depuis quelques années l'ont démolie. Oscar Dunn reconnaissait, dès 1880, "l'ingérence des patois" dans le franco-canadien. ⁽²³⁾ Et personne n'a mieux expliqué la nature et l'étendue de cette ingérence que l'école scientifique dont M. Rivard est le porte-parole le plus autorisé parmi nous.

* * *

Ce dernier, après avoir comparé les opinions diverses concernant notre parler populaire, soutient que "le langage de nos populations rurales... éloignées des villes et des centres manufacturiers" est un "parler régional, relativement uniforme sans être homogène et que caractérisent des formes patoises diverses, incorporées au français populaire commun du nord de la France... qu'il a gardé comme tous les parlers exportés, un caractère archaïque par rapport à celui de la mère-patrie et, en même temps, il a emprunté aux langues avec lesquelles il s'est trouvé en contact quelques éléments étrangers." (loc. cit., pp. 37 et 40)

Notre *habitant*, règle générale, parle la langue qu'il a apprise de ses pères. Les formes dialectales qui s'y trouvent remontent aux dialectes du nord de la Loire. Il est prouvé aujourd'hui que les patois furent parlés pendant un certain temps dans la Nouvelle-France par une partie des colons. Ce point est établi hors de doute par les archives de la Prévôté de Québec pour les années 1666 à 1669. On y trouve le compte rendu d'un procès qui eut lieu entre deux habitants de la seigneurie de Lauzon. L'un d'eux assignait un témoin qui ne put faire un récit complet des événements litigieux, parce qu'il n'a-

⁽²³⁾ *Glossaire franco-canadien*, Québec, 1880, p. XIX.

vait pas compris intégralement les paroles du défendeur, étant donné que celui-ci " parlait dans son patois ". (Adjutor Rivard, loc. cit., p. 20).

Le magistral ouvrage de Mgr Gosselin sur l'*Instruction au Canada sous le régime français* établit d'autre part qu'un bon nombre des premiers colons possédaient une instruction élémentaire qui leur permettait d'entendre et de parler le français dès le XVII^e siècle. C'est l'explication du fait que " les formes patoises connues au Canada ne sont pas seules usitées par le peuple canadien-français " et que " le français est généralement connu et souvent employé ". (Adjutor Rivard, loc. cit., p. 57). Le peuple, prenant un contact régulier avec les membres les plus considérables de la colonie, était à même de compléter son vocabulaire et de rapprendre périodiquement quelques-unes des règles de la grammaire française. De nombreuses formes patoises ou dialectales subsistent néanmoins dans le langage ordinaire. Elles ont constitué à travers les temps les débris épars de patois que le lexique de notre *habitant* d'aujourd'hui offre encore comme appât aux recherches des curieux. Enfin, M. James Geddes a démontré que le fonds le plus ancien de notre langue appartient au parler populaire des environs de Paris tel qu'on le reconstitue à l'aide des ouvrages des XV^e et XVI^e siècles. ⁽²⁴⁾

La prononciation de nos *habitants* est peut-être plus uniforme que leur lexique. " Il semble que, dans les façons de parler importées de France, les formes phonétiques aient plutôt persisté qui n'étaient pas tout particulièrement caractéristiques d'une province et se rattachaient à un type commun. " (Adjutor Rivard, loc. cit., p. 60). Les sons subirent une altération notable et leur évolution fut l'évolution naturelle du vieux fonds français ou des dialectes parallèles. Mais l'ac-

(24) Rapport du premier congrès de la Langue française au Canada, volume des *Mémoires*, pp. 197 et suiv.

cent se fit à peine sentir et c'est encore une caractéristique des plus importantes de notre parler populaire. Quant à la syntaxe de l'*habitant* canadien, le Français patoisant qui voudrait s'y reconnaître y perdrait assurément le peu de latin qu'il sait.

M. Meyer-Lübke, dont la *Grammaire des langues romanes* est le dernier mot de la science philologique, appréciait comme suit le parler populaire canadien-français, en 1909 : " On peut... s'attendre à (y) trouver... un français officiel avec des traits linguistiques de l'ouest (de la France) et, dans les derniers temps, un développement canadien particulier.... Le français du Canada n'a que très peu évolué, et son évolution s'est faite suivant l'esprit de la langue-mère. Les traits dialectaux apportés par les premiers colons ont été adoucis et ramenés à un état voisin de la langue classique... " (25)

* * *

Ce jugement nous ramène à la thèse de ceux qui croient trouver, dans la bouche de notre *habitant*, le français, classique en tout point, que parlaient les héros de Corneille. Nous avons distingué entre la prononciation populaire, évocatrice du grand siècle, et le lexique comme la syntaxe du franco-canadien, échos beaucoup plus fidèles du français de Marot que de celui de Corneille.

Malgré cette distinction nécessaire, notre peuple n'a pas besoin, et il n'aura pas besoin de sitôt, de se servir de traductions pour comprendre La Fontaine et Racine ainsi que tous les classiques. C'est la meilleure preuve de l'erreur à laquelle succombent ceux qui ne reconnaissent, dans le langage de nos

(25) Etude traduite de l'allemand, dans le *Bulletin du Parler Français au Canada*, tome VIII, pp. 123 et 128.

habitants, qu'un français corrompu ou un patois. Les acquisitions de mots nouveaux, dont notre vocabulaire s'est enrichi sans demander l'approbation de l'Académie, ne sont pas, pour la plupart, sujettes à annulation. Si le parler d'un peuple est l'expression de sa mentalité, il n'est pas étonnant que notre parler ne soit pas en tout conforme au parler français classique ni surtout moderne. Les formes patoises qu'on retrouve dans notre parler populaire, et même dans le parler moyen de nos hommes instruits, ne sont pas faites pour effaroucher les oreilles d'un Français connaissant bien sa langue. Et ceux qui en émailleront sobrement leurs conversations ne finiront jamais par " sentir le besoin de s'exprimer par signes ", même à Paris, comme le prétendait ironiquement M. Fabre-Surveyer.

Ceux qui ont " souci de notre parlure " (Littré), ne tiennent pas cachées ces lettres de noblesse du parler franco-canadien et ils savent les exhiber quand et où cela convient. Ils sont convaincus à bon droit, suivant les paroles éloquentes de M. Rivard (loc. cit., p. 280), que ce sont les mots venus en droite ligne des provinces françaises, " sortis du vieux terroir comme autant de fleurs champêtres nées dans la glèbe, qui nous ont conservé le parler cher à nos lèvres, le seul qui convienne à l'expression de notre conscience nationale ". Et ils estiment que " c'est la gloire immortelle de nos pères de nous avoir légué, avec la langue française classique, les sources fécondes où celle-ci puise ses sucs les meilleurs ".

Wilfrid GUÉRIN,

Etudiant en loi.

Le " Patois " du Québec

DN certain pasteur, le révérend C.-A. French, de l'Ontario, s'étant permis d'écrire un article, dans le *Citizen* d'Ottawa, contre les écoles bilingues et de traiter notre langage de *Quebec patois*, M. L.-E.-O. Payment, inspecteur d'écoles, lui répond à point dans le même journal.

Voyons, dit-il, en substance, si le mot " patois " peut s'appliquer au français tel que parlé au Canada. Tous savent que, depuis l'école rurale jusqu'à l'université, la grammaire est une des principales matières du cours d'études. Or, comme le patois n'a pas de grammaire, la conclusion s'impose.

Ajoutons que la grammaire la plus populaire chez nous est celle de Larousse, publiée à Paris et fournie gratuitement par la ville de Paris aux écoles communales. Ceci montre que nous puisons nos connaissances linguistiques aux meilleures sources. Les dictionnaires de l'Académie française sont aussi dans toutes nos écoles ainsi que dans nos bibliothèques publiques et particulières.

Pour exprimer nos pensées, nous servons-nous, oui ou non, des mêmes mots que les Français de France? Certainement oui, et notre langage n'est pas un patois; ou alors toute la langue française en est un, ce qui serait absurde.

Qu'est-ce que l'on pense en France du langage du Canadien instruit tout comme de celui du campagnard ?

Si nous parlions le patois, le gouvernement français aurait-il décerné, à cause de leurs écrits, la croix de la Légion d'honneur à Jean-Charles Taché, à Louis Fréchette, à Faucher de St-Maurice, à l'honorable Thomas Chapais, à M. A.-D. Decelles ?

Les palmes académiques ont été accordées à Mme Raoul Dandurand, à Rodolphe Girard, à Françoise, à Albert Lozeau, à Pierre-Georges Roy, etc.

L'Académie ne conferrait certainement pas de tels honneurs au patois.

Que pensent de notre langage Labori et Barrès ?

Au retour de son voyage au Canada, en 1913, voici ce que disait Labori dans *Je sais tout*, revue parisienne : — “ Le français parlé au Canada ne saurait être plus authentiquement français. ”

L'académicien Maurice Barrès, dans un article qui a fait le tour de la presse canadienne, dit aussi : “ Un jeune soldat du pays de Québec que l'on venait d'appeler me dit en excellent français, avec l'accent normand, etc. ”.

Mentionnons une autre circonstance dans laquelle l'excellence de notre langage a été formellement reconnue. C'était en 1912, au premier congrès de la langue française au Canada. L'Académie française y était représentée par M. Etienne Lamy venu comme “ ambassadeur de la langue française ”.

A cette occasion, l'*Express* de Lyon écrivait : “ Les Académiciens ont eu une jouissance intellectuelle profonde à entendre Etienne Lamy, revenu d'Amérique, leur redire la survivance extraordinaire de la langue française en cette terre. ”

M. A.-Albert-Petit, dans le *Journal des Débats*, écrivait à son tour : “ Ce n'est pas un patois, ce n'est pas un français abâtardi et corrompu que les Canadiens aiment et cultivent ; c'est la belle langue française classique, la nôtre quand nous la parlons bien et dont ils sont plus proches que nous. ”

Un ex-professeur d'un collège de France qui demeure au Canada depuis douze ans me disait : “ Pris en masse, les Canadiens parlent un meilleur français (académique) que le peuple français dans l'ensemble. Si parfois les Canadiens,

de passage à Paris, ne sont pas bien compris, cela ne dépend pas de leur ignorance du français, mais de ce que les Parisiens, en général, ne parlent pas correctement le français classique. ”

Aussi, conclut M. Payment, on peut choisir entre l'opinion du révérend M. French, qui prouve qu'il n'est pas du tout renseigné sur notre langage, et les différentes opinions d'académiciens, de journalistes et de professeurs, qui sont certainement mieux en état que lui de juger si notre langage est, oui ou non, un " patois ".

Etienne BLANCHARD, p. s. s.

331 est, Sainte-Catherine, Montréal.

Sir Louis-Hippolyte La Fontaine

SON ROLE ET SON ACTION AU MILIEU DE LA TOURMENTE
DE 1837-1838

(SUITE)

NOUS savons que La Fontaine était parti du Canada pour l'Angleterre à la fin de décembre 1837. Un mois plus tard nous le retrouvons à Londres. Dès son arrivée en cette ville, il apprend que Lord Gosford a été rappelé par dépêche et que Sir John Colborne doit le remplacer temporairement comme administrateur du Bas-Canada. Il est aussi informé que la reine, afin de calmer les esprits et de ramener la confiance chez ses sujets d'outre-mer, a décidé de nommer Lord Durham gouverneur et commissaire-général avec des pouvoirs fort étendus.

La nouvelle de l'insurrection avait en effet créé une profonde sensation en Angleterre. A l'ouverture des Chambres impériales (16 janvier 1838), Lord John Russell présenta une loi pour suspendre la constitution qui nous régissait depuis 1791, et créer un Conseil spécial chargé de faire des lois ou ordonnances pour la gouverne de la province du Bas-Canada. Cette loi, qui privait nos compatriotes des droits politiques très limités qu'ils étaient censés avoir, fut sanctionnée le 10 février 1838, après des débats mémorables à la Chambre des Communes et à la Chambres des Lords.

La Fontaine, qui était présent à ces débats, dut éprouver un malin plaisir au spectacle des *whigs* et des *tories*, s'accusant réciproquement, et avec raison, d'être les auteurs de tous les maux dont souffrait le Canada.

Cependant, le choix de Lord Durham, chargé de faire enquête, renvoyait la solution de toutes les questions à plus tard. Cela rendait la présence de La Fontaine à Londres d'une importance secondaire. Il en profita pour se rendre à Paris, et c'est de là qu'il se mit à renseigner Lord Durham sur l'état du pays qu'il était chargé de pacifier et à corriger les fausses impressions qu'il aurait pu recevoir des derniers événements. (*)

Comme La Fontaine ne pouvait songer à faire tout cela directement, il dut se servir d'intermédiaires bien en cour, entre autres de Sir Edward Ellice, seigneur de Beauharnois, qui connaissait le Canada pour y avoir séjourné quelques années auparavant, et de Joseph Hume, député aux Communes anglaises, très sympathiques l'un et l'autre à la cause des Canadiens français.

Les lettres de La Fontaine à Ellice et à Hume, que nous donnons ci-après, constituent un exposé concis et exact des causes immédiates de la tourmente de 1837, une explication lumineuse de la conduite de l'Assemblée Législative durant la grande crise politique, et une revendication énergique des droits de nos compatriotes à participer au gouvernement de leur propre pays. Elles sont précédées du petit billet suivant de Ellice à La Fontaine au moment du départ de ce dernier pour Paris.

(*) Comme question de fait, deux des lettres de La Fontaine à Ellice, celles du 15 mars et du 17 avril 1838 — que l'on va lire —, ont été retrouvées, il y a quelques années, dans les papiers de Lord Durham.

E. Ellice à La Fontaine.

Voilà trois lettres ; une pour Monsr. Thiers, une pour le Secrétaire de notre ambassade, et une pour mon frère. Venez me voir à votre retour. ⁽¹⁾

Yours faithfully,

Mercredi, 21 février 1838.

E. E.

L. H. La Fontaine à Ed. Ellice,

Paris, 15 Mars 1838,

Hotel de Tours, Place de la Bourse.

Mon Cher Monsieur,

Plusieurs fois j'ai cherché inutilement à trouver la résidence de votre frère dans la rue Clichy. Je le regrette beaucoup, car je ne pourrai lui présenter votre lettre. Vous avez oublié d'indiquer le numéro.

N'étant point certain de retourner à Londres avant de m'embarquer pour le Canada, permettez-moi de vous écrire quelques mots concernant les affaires de ce pays, avec la même confiance qui a déjà guidé nos conversations.

Je regarderai toujours comme injuste et même tyrannique la suspension de notre Législature. Cependant la nomination de Lord Durham a fait naître chez moi l'espérance d'un meilleur avenir. C'est ainsi que j'en ai écrit au Canada, même dès le jour où je mis pied à terre à Liverpool. Vous m'avez depuis confirmé dans cette opinion. Aussi, avant de quitter Londres, ai-je désapprouvé la motion de Sir W. Mo-

(1) Ce "venez me voir à votre retour" dispose de la légende, créée en 1855 par H.-J. Morgan dans son livre *Biographies of celebrated Canadians*, et répétée depuis par d'autres écrivains, affirmant que La Fontaine, en 1837, s'était enfui en Angleterre, puis en France, afin de ne pas être appréhendé pour haute trahison, et que, sans certaine protection, notamment celle d'Ellice, il aurait pu être arrêté à Londres même. Il est vrai qu'un mandat d'arrestation fut lancé contre La Fontaine après son départ du Canada, et il en sera question dans les lettres qui suivent. Mais le lecteur constatera que La Fontaine n'en redouta jamais la menace ou les conséquences. Au contraire, à son retour au Canada, il insistera sur l'exécution du mandat émis contre lui pendant son absence du pays.

lesworth. (2) Je le crois sincèrement ami des libertés coloniales ; mais il était impossible de ne pas prévoir à l'instant que, loin de nous servir, le succès de sa proposition eut produit un résultat tout-à-fait contraire. Les Tories une fois au pouvoir, le discours de Lord Stanley ne nous présageait de leur part que des mesures de vengeance et ne nous laissait que le désespoir en partage. Peut-être même eussent-ils conservé, comme gouverneur, Sir John Colborne, dont les Canadiens ne pourront jamais oublier le nom, parce qu'ils ne pourront jamais oublier l'incendie de leurs villages.

Il est digne de remarque que dans tout le cours des débats sur cette motion, les Tories et les Whigs, se renvoyant la boule réciproquement, s'accusent tour à tour les uns les autres—c'est-à-dire les différens ministères qui se sont succédés depuis 1828—d'être la cause de la continuation de nos difficultés politiques. C'est admettre un fait dont nous nous sommes toujours plaints. Et pourtant c'est contre nous que l'on sévit !

La question du Conseil Législatif, dont tout le monde condamne la composition, est sans doute devenue maintenant la question la plus délicate, "owing to the former neglect experienced by the Colony", suivant les expressions mêmes dont Lord John Russell a fait usage en parlant de la non exécution du rapport de 1828. Le Conseil actuel étant une anomalie en principe, et une expérience de 40 ans nous ayant démontré cette vérité, nous avons suggéré, comme remède efficace, l'application du principe électif comme étant "un moyen sûr pour toutes les parties", selon l'aveu même de Mr. John Neilson. Mais nous n'avons jamais entendu faire de la

(2) Contre le bill autorisant la mission de Durham au Canada. — Sir W. Molesworth, un ami de notre cause, avait déclaré, dans son discours, odieuses et iniques la conduite des gouverneurs Dalhousie et Aylmer et celle du Conseil Législatif. Il était impossible à l'Assemblée de se résigner aux injustices qu'ils commettaient, injustices de nature à justifier une insurrection.

concession immédiate de cette demande, une condition *sine qua non* à la marche des affaires. S'il pouvait y avoir des doutes à ce sujet, avant la dernière session, par suite de la fausse interprétation donnée à notre réponse de 1836, il ne pouvait plus en exister depuis cette session. A notre adresse du 25 août dernier un amendement formel fut ajouté, à ma suggestion, en comité général, pour mieux expliquer cette pensée, et conformément à l'opinion de la généralité des membres manifestée dans les débats. Cependant, l'on voit avec chagrin que, dans les dépêches communiquées au Parlement Impérial, Lord Gosford ne fait aucune mention de ce fait important. Deux lignes de sa part à ce sujet eussent probablement empêché le ministère de commettre l'injustice flagrante de suspendre l'Assemblée.

Même plus, si, conformément aux dépêches de Lord Glenelg des 29 avril et 22 mai derniers, Lord Gosford eut fait, avant la dernière session, une addition au Conseil Législatif, "by a careful selection of men of *property, character and influence in the Province, of liberal views and entitled to the respect and confidence of the public, but not committed to the extreme opinions*", de manière à être en état, en rassemblant la Législature, "to appeal to the alterations which might have been made in the composition of the Council, as a proof of the sincerity with which his Majesty's Government are disposed to carry into effect the intentions which they have expressed on this head", la Chambre d'assemblée aurait certainement procédé à la dépêche des affaires, et voté les subsides nécessaires, ce qui en était la conséquence naturelle. J'aime à croire que Lord Gosford était disposé à le faire ; mais il n'est peut-être malheureusement que trop vrai que quelque influence étrangère, mue par la vengeance, l'en a empêché. Il a donc là perdu encore une fois l'occasion d'opérer une réconciliation qu'on lui offrait. Si j'entre dans ces détails, c'est pour prouver que la Chambre d'assemblée n'a

point mérité l'injustice dont la frappe l'acte de suspension.

Quoiqu'il en soit, je regarde le Conseil actuel comme virtuellement détruit. Car, outre qu'une de vos résolutions de l'année dernière déclare qu'il faut lui donner " un plus haut degré de confiance publique ", le Ministère, par son organe dans la Chambre des Communes, vient de confirmer ce que nous avons si souvent dit, savoir, que l'existence de ce corps sur la base actuelle était une anomalie. Dans son discours sur la motion de Sir W. Molesworth, Lord J. Russell, en faisant allusion à ce fait, ajoute: " The wonder would have been, if, instead of such a collision having arisen, harmony had for any long period been observed. " Puisqu'il entretenait cette opinion et qu'il était ainsi convaincu d'une vérité que nous, instruits par l'expérience, ne cessons de répéter dans nos griefs, pourquoi, au lieu de sévir contre nous, parce que nous nous plaignons d'un fait qu'il admet, n'a-t-il pas au contraire refait cette branche de la Législature, de manière à lui donner la capacité " to work successfully "? Je dois donc penser que c'est pour parvenir à ce but qu'il a chargé Lord Durham d'une mission aussi importante que celle de pacifier le Canada. Si c'est là vraiment l'objet principal de cette mission (car autrement la suspension de la Législature serait une pure moquerie et il aurait été plus conséquent de la révoquer totalement), Lord Durham trouverait plus de facilité à accomplir cet objet avec le secours des Représentans du Peuple, et l'odieuse dictature ne serait pas venue s'attacher à son nom. Je prends plaisir à croire qu'à son arrivée en Canada, il sentira l'avantage qu'il y aurait pour lui de convoquer l'Assemblée, et qu'il demandera, aussitôt que possible, le pouvoir de le faire. Cette mesure ferait renaître la confiance, et assurerait sans aucun doute, et mieux que tout autre chose, le succès de sa mission.

Mais une mesure préliminaire, et devenue nécessaire pour les différens motifs que je vous ai déjà expliqués, doit être

une amnistie générale. Il est même de l'intérêt du gouvernement de l'accorder. En donnant à Lord Durham le pouvoir de la proclamer à son arrivée en Canada, ce serait de suite ouvrir à son importante mission une chance assurée de succès. Je ne suis pas surpris de voir les officiels, cette faction si bien décrite par Lord Sandon lui-même dans les paroles que vient de rapporter Lord John Russell, crier à la rébellion, à la révolution ! Il n'y aurait jamais eu de résistance à main armée, si le gouvernement n'avait pas eu recours à des arrestations politiques, ou même si des antécédens malheureusement trop vrais n'avaient point fait perdre au peuple toute confiance dans l'administration de la justice en matière politique.

J'attends beaucoup de l'administration de Lord Durham. Sous ses auspices, j'attends un meilleur avenir pour mon pays. S'il en devait être autrement, je serais cruellement trompé, de même que mes compatriotes. Il peut s'attendre, aussitôt que sa nomination aura été connue en Canada, à mille injures de la presse tory de ce pays, à raison des opinions libérales qu'il a toujours professées. Et s'il ne se met pas en garde contre les intrigues des officiels de Québec (dont je dois pourtant, en justice, excepter Mr. Daly, secrétaire provincial) je ne crains pas de dire, à en juger par le passé, que son administration courra de grands risques, exposée à l'atmosphère de cet entourage, dont nos gouverneurs ont été, tôt ou tard, presque tous les victimes. C'est vraiment *imperium in imperio*.

J'avais écrit ce qui précède, lorsque je reçus des lettres du Canada, à la date du 3 février. Il paraîtrait qu'un agent de la part d'une partie des constitutionnalistes de Montréal serait parti pour Londres, porteur de demandes extravagantes, mais qui néanmoins, à raison des circonstances, excitent une grande sensation au Canada. L'autre parti se préparait,

en conséquence, à envoyer de nouveaux agens en Angleterre. A cette date cependant, on ne connaissait pas encore la nomination de Lord Durham, ni le bill de suspension. Je pense que si cette nouvelle leur parvient avant qu'ils fassent voile, elle aura l'effet d'arrêter leur départ. Car ils verront que la scène est de nouveau transportée en Canada, et que dans ce cas agens et pétitions seraient obligés de s'en retourner après un échange de paroles seulement.

J'ai peu visité Paris, ayant presque toujours été malade depuis mon arrivée. Dans ce moment je garde ma chambre. Vous me pardonnerez donc de vous écrire une aussi longue lettre. Je partirai pour le Canada vers la mi-avril. Si le tems me le permet, je retournerai peut-être à Londres. Alors, je me ferai un devoir d'accomplir la promesse que je vous ai faite, même au *grand* risque d'être appréhendé pour haute trahison, quoiqu'un journal *loyal* du Canada ait avoué que c'était une " plaisanterie ". Lord Durham s'apercevra bien vite qu'un grand nombre d'arrestations ne sont dues qu'à des " plaisanteries " de cette nature, quelque peu agréables qu'elles soient.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre tout dévoué,

(Signé) L.-H. LA FONTAINE

L. H. La Fontaine à Ed. Ellice.

Paris, 20 Mars 1838,

Hotel de Tours, Place de la Bourse.

Monsieur,

Le quinze du courant j'ai pris la liberté de vous écrire une assez longue lettre pour vous communiquer mes opinions

sur l'état actuel du Canada. Je ne vois rien dans les nouvelles toujours contradictoires qui nous arrivent d'outre-mer qui puisse les altérer. J'apprends que Mr. Badgley (*) a été le porteur d'un *warrant* contre moi. C'est probablement celui dont vous m'avez déjà parlé, et que j'ai attendu à Londres inutilement *pendant huit jours* au moins. Quoiqu'un journal constitutionnaliste de Montréal ait déjà déclaré que c'était une "plaisanterie", cela me donne néanmoins le désir de retourner à Londres puisque l'on veut lier mon nom à une affaire d'Etat.

Dans tous les cas je fournirai à ceux qui le désirent l'occasion de m'arrêter, car je serai en Canada à la fin de mai prochain. Et si l'on me fait cet honneur, j'aime à croire qu'on me fera aussi celui d'un procès régulier.

Comme je tiens beaucoup à savoir si ma lettre du 15 vous est parvenue, vous me feriez un grand plaisir en m'en informant.

Veillez bien me pardonner le trouble que je vous cause, et me croire,

Votre dévoué serviteur,

L. H. LA FONTAINE.

L. H. La Fontaine à J. Hume, M. P.

Paris, 24 Mars 1838.

Hotel de Tours, Place de la Bourse.

Mon cher Monsieur,

Veillez me pardonner si je viens vous troubler au milieu de vos nombreuses occupations. Mon excuse est que j'appar-

(*) L'honorable William Badgley, avocat; député du comté de Missisquoi (1847-1851); de la cité de Montréal (1851-1854); membre du Conseil Exécutif et procureur général du Bas-Canada dans le ministère Sherwood (1847-1848); juge de la Cour Supérieure à Montréal.

tiens au pays dont vous avez toujours été l'ami dévoué, quelque soient même les désagréments que vous ayez éprouvés à ce sujet.

Je vois par les journaux que les Torys s'occupent beaucoup des dépenses probables de la mission de Lord Durham. Il me semble que la considération pécuniaire devrait disparaître devant les objets importants de cette mission.

Mais jusqu'à présent on ignore quelles peuvent être les instructions de Lord Durham, depuis la passation du bill de suspension. Quelle ligne de conduite le ministère veut-il suivre à l'égard des prisonniers canadiens? Sont-ils coupables? Jugez-les comme l'histoire les jugera un jour. Veut-on leur faire leur procès? C'est bien. Mais la mission de Lord Durham sera sans utilité et manquera son but moral. Et si les jurés sont choisis tant soit peu honnêtement, le gouvernement n'obtiendra jamais un verdict de culpabilité, parce que les plus coupables ne sont pas ceux qui ont résisté, mais ceux que le gouvernement provincial protège.

En outre qu'on relise les débats sur la motion de Sir W. Molesworth, dont je suis loin de regretter le résultat quelque ami sincère qu'il soit de notre cause. On y verra que Whigs et Torys s'accusent réciproquement d'être la cause de nos troubles. Et cependant c'est nous qu'on punit!

Pourquoi, avant la dernière session du Parlement provincial, Lord Gosford n'a-t-il pas fait un changement dans le personnel du Conseil Législatif, conformément aux instructions que lui avait données Lord Glenelg, dans ses dépêches des 29 avril et 22 mai derniers? S'il l'eut fait, il y aurait eu session de la Législature et vote des subsides, ce qui en était la conséquence.

Dans les débats sur cette même motion, Lord Russell convient que le rapport de 1828 n'a pas été exécuté, et il l'attribue à la négligence des ministres qui l'ont précédé. Il

avoue en outre que le Conseil Législatif est une anomalie. Car en parlant des élémens hétérogènes que l'acte de 91 mettait en contact, il dit : " The wonder would have been if, instead of such a collision having arisen, harmony had for any long period been observed. "

Nous n'avons jamais dit autre chose. C'est là la base de nos plaintes. C'est donc de la part de L. R. en faire l'admission.

Il n'y aurait pas eu de résistance à main armée en Canada si le gouvernement n'avait pas tenté de prohiber les assemblées populaires, ni fait d'arrestations politiques, ou si même des faits malheureusement trop fondés n'avaient pas fait perdre au peuple toute confiance dans l'administration de la justice en matière politique.

De toutes les mesures du ministère, la seule que je puisse approuver, c'est la nomination de L. Durham. Ses antécédents politiques me font attendre beaucoup de lui. Et c'est sous ce point de vue que je suis content de voir que, sur l'amendement de Lord Sandon, les radicaux aient voté pour le ministère. Car, si les torys fussent entrés au pouvoir, Lord Stanley, dans son discours violent, nous annonçait de suite des mesures de vengeance. Cet homme, après avoir lui-même avisé les Canadiens de refuser les subsides comme moyen efficace d'obtenir le redressement de leurs griefs (voir sa lettre au H. C.), ne nous pardonnera jamais la leçon qu'on lui a donnée sur ses idées de monarchie absolue.

Mais avant que Lord Durham fasse voile pour le Canada me sera-t-il permis de vous suggérer la convenance de demander au ministère quelle peut être la nature des instructions relativement aux prisonniers politiques dont la longue détention pour plusieurs, et même pour le plus grand nombre, sera la ruine de leurs familles? Veuillez vous rappeler que parmi eux, il y en a qui étaient libres aux Etats-Unis et qui pour-

tant n'ont pas craint de se livrer entre les mains des autorités. Quelle objection pouvait-il y avoir à les admettre à caution, eux qui, convaincus de leur innocence, sacrifiaient ainsi leur liberté? On les retient néanmoins encore en prison. Et l'incendie de Saint-Benoît restera donc sans condamnation dans la Chambre des Communes? Soyez sûr qu'il sera bien difficile pour mes compatriotes d'oublier la destruction de leurs villages, à moins qu'on ne suive à leur égard un système de politique plus large et plus libéral.

Je considère donc qu'une amnistie générale devient nécessaire, dans l'intérêt même de la mission de Lord Durham, et sera pour le ministère une mesure de saine politique.

Si, à des questions de cette nature, le ministère répondait dans des sentiments d'humanité et de générosité, cela prédisposerait mes compatriotes à témoigner de la confiance au nouveau gouverneur. Et pour ma part, pensant favorablement de lui, ma correspondance au Canada a été écrite dans ce sens. Si je suis trompé, je le serai bien cruellement.

Avant le bill de suspension, nous avons eu un plus grand nombre d'amis dans la Chambre des Communes. Il y en a sur qui nous comptons beaucoup, qui, à cette époque, nous ont retiré leur appui, soit par leur absence ou autrement. Il ne m'appartient pas dans ce moment de commenter leur conduite. Il me suffit que vous soyez demeuré notre ami constant, pour que je vous écrive avec la même confiance qui a présidé à nos conversations. J'aime à croire que vous n'avez pas à vous plaindre personnellement de mes compatriotes ; et j'ose espérer que si vous partagez les opinions exprimées dans cette lettre, vous ferez une nouvelle tentative, dans la Chambre des Communes en faveur de la cause canadienne.

J'apprends qu'un agent des constitutionalistes de Montréal est arrivé à Londres, porteur de demandes extravagantes. Des lettres du Canada me mandent que le départ de cet

agent, à raison des circonstances où se trouvait le pays, y excitait une grande sensation et que l'autre parti se préparait aussi à envoyer lui-même de nouveaux agens. Il est vrai qu'à cette époque on ne connaissait pas encore en Canada l'acte de suspension, ni la nomination de Lord Durham. Cette nouvelle, si elle leur parvient à tems, arrêtera probablement leur départ. Car ils verront que les mesures du ministère transportent de nouveau la scène en Canada. Quoiqu'il en soit, cette circonstance démontre qu'il serait bien important que le ministère donnât quelques explications sur la politique que doit suivre Lord Durham afin de rassurer le peuple de la colonie.

Je dois quitter Paris pour le Canada, vers le quinze avril. Si vous m'honorez d'une réponse, veuillez me la faire tenir à l'adresse ci-dessus.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre dévoué serviteur,

L. H. LA FONTAINE.

Ed. Ellice à L. H. La Fontaine,

Private and Confidential.

London, 27 March. 1838.

Dear Sir,

It has not been in my power to answer your letter before to day.

Mr. Papineau and Sir W. Molesworth are equally unreasonable. They would not be satisfied with all that a Liberal Government could do for them; but must break their heads against walls which they could not pull down, and then in

despair call upon the Tories, to raise still more insurmountable barriers to the accomplishment of their own purposes. So it has been with the extreme gauche in Paris, and the sect called "Loco foco" in America. These prudent statesmen may at last succeed, in alarming all moderate men, and in rallying them throughout the world in support of more oligarchical and restricted institutions, as threatening less danger to the peace and well being of society, than weaker, and more popular ones.

If Mr. Papineau had followed my advice, and been satisfied with other Concessions, without insisting upon an elective Council, which he was told the Government had not the power to carry in Parliament, even if it had been recommended by Lord Gosford and the Commissioners, this crisis would (not) have taken place. We must now start from a different point; and you must not expect (whatever may be our wishes or opinions on the subject) that the changes consequent upon the crisis, will be of the description or of the tendency of those contended for by Mr. Papineau and his followers. They have failed in the means to which they thought proper to have recourse to enforce their demands; and altho every disposition, and every effort, will be made to protect them from the consequences of their indiscretion, still they cannot expect to be replaced in publick confidence and estimation, in the position they occupied before this unhappy revolt. I have no objection to the elective principle in the Council, on account of its democratic tendencies, and would have acquiesced in the wishes of the people of Upper Canada to introduce it as an amendment to their constitution, if upon reflexion, and time given for consideration, they had finally considered it for their advantage. But the question assumed a different shape in Lower Canada. The difficulties there arose from a difference of race. The Constitution was intended for the

equal security of both classes, and without entering upon the point of how far the wishes of the majority of one class should preponderate in propositions for changes in the constitution, this Government could neither safely, or with justice, enforce such changes against the general opposition of the English Colonist, or without extreme danger to the connexion with this Country. As I stated in Parliament, it was as impossible to govern exclusively by the french majority, as it would be unjust to govern by the english minority, which had been too long the practice. If the parties therefore cannot agree to such modification of the act of 1791 as will enable this Country to govern the Province in future by the most liberal institutions, for the advantage of both—and they cannot in that case be too liberal — sufficient power must be reserved in the new settlement to the Crown, subject to the Control of Parliament, to enable the executive authorities to hold the balance fairly between them, to maintain an impartial administration of justice, and the march of a steady and liberal administration of the affairs of the Province.

Whether that can be effected by a nominative, an elective or by no council at all, I am perfectly indifferent. It is the only alternative (supposing the parties cannot agree in the necessary amendments of a constitution, now admitted by both to have failed in producing satisfactory government) to a separation with the mother country. That separation would probably be followed by a division of the Province, and the amalgamation of the separate parts with the adjoining states of America. The fortunes and institutions of my friends in Lower Canada would scarcely be improved, even according to their own motions, by the Americans availing themselves of the intestine divisions of the Colony, to take the St. Lawrence for their southern frontier, and dividing the Canadian Territory, on the Southern bank, from St. Regis to the sea, between the States of New York, Vermont, and Maine.

I write in much greater apprehension than hope of any amicable or reasonable settlement. Men's passions are too much excited on both sides, their national prejudices and feelings were before too much engaged, to encourage the expectation of more reason and temper now, after the scenes which you too justly describe; but I beg you will keep this letter, the only one I shall write on the subject, and refer to it hereafter, if the violence of parties should now make mutual forbearance and concession impossible, in the attempts of Lord Durham to effect a settlement of their differences. I do not know his opinions, and write without either connection or communication with him. I am sure however that your countrymen will not repent following your advice to rely upon his humanity, and generosity, and devoted anxiety to distribute impartial and evenhanded justice to all classes of the Queen's subjects in Canada.

You will hear of my brother's direction at the British Embassy in the rue Fauxbourg St. Honoré. Unless you have business here, I think you will do as well to return to America by the Havre packet to New York. Lord Durham will sail about the 2 of next month.

I always am yours very faithfully,

EDWARD ELLICE.

Ed. Ellice à L. H. La Fontaine,

London, 2 April 1838.

Dear Sir,

I wrote to you last week and sent my letter by the Ambassador's despatches.

I hear the warrant was sent home to the Colonial office, but have not learn whether any step was taken, or whether it

was intended to take any with respect to it. On the whole howr. I would advise you, unless you have business here, to go by Havre to New York, altho it is not very probable, unless you force yourself on their notice, that the Government would interfere with you, if you come to London. At the same time, they may consider themselves compelled in duty to support the authorities in Canada, and it is needless to expose yourself to the risk of an unpleasant passage back when you can find so comfortable a one from Havre.

There is nothing new in Canadian affairs; and I have nothing to add to, or to alter in my answer to your former letter. The excitement on the subject in America, appears confined to the frontier, and there, they have no means to give the least uneasiness to the British Government. All moderate and prudent men in the states and the government of both countries are equally interested in preventing this Canadian question, from becoming an American one. They will succeed for the present — I am more doubtfull with respect to the future; and if it eventually must become an American one, then many more serious points will be involved in the issue than those relating exclusively to Canada.

Yours very faithfully,

EDWARD ELLICE.

Joseph Hume, M. P., à L. H. La Fontaine,

(Private)

Plymouth Sqr., 14 April 1838.

Dear Sir,

I received your letter of the 24th ulto., on the subject of Lord Durham's mission to Canada, as Governor General of British North America, and have delayed in answer in the

hopes of being able to give you some informations on the matters alluded to by you.

The personal expenses of Lord Durham are unworthy of consideration in comparison with the expense of the Military Armement, and the objects he has before him to settle, as you will see by the debate in the House of Commons on that subject.

No new instructions have been published for Lord Durham, and I believe that he will follow his own views, according as circumstances shall point out on his arrival in Canada.

I hope the trials that are going on will all, as far as the sentences remain to be executed, await Lord Durham's arrival and my expectations are very favorable as to the course he will take. I am indeed sanguine that his Lordship will grant an amnesty as soon as he shall arrive to nearly all who have been implicated. It may be difficult for him to do so to those who have been taken in arms against the Government; but I hope banishment, for a time, will meet the justice of the case.

I have not thought it necessary to make any question in Parliament respecting the course to be followed by Lord Durham as I believe he will take his own, and that will be regulated by the information he receives in Canada.

I know the utter incapacity of the Colonial Office here to deal with the affairs of Canada as they ought to do, and I believe they have left every thing in the hands of Lord Durham.

I have confidence in the long declared principles of his Lordship as a liberal man, and in the liberal principles of his secretary Mr. Charles Buller M.P., who has been long enrolled as a good reformer.

If I knew the leading men in Canada I would address them and advise them to place confidence in Lord Durham—to communicate freely and honestly to his Secretary and not throw any difficulties in the way of his Lordship.

The unreasonable demands of the British party in Lower Canada, and of the Bureau party in Upper Canada have always been extravagant—their late success and the complete discomfiture of the party of the people will only add to the extravagance of their demands, to which it will be impossible for Lord Durham or any other Governor to comply. Complaints will follow. Opposition will be given to his proceedings in every way by the British party and it is my hope that the popular leaders will be the reverse of the Orange party — that the liberals will be moderate and consistent in their demands, and not throw impediments in the way of his Lordship, even if he should for a time appear not to attend to your requests.

I request, therefore, that in all your communications to Canada before you go and after you arrive that you will inculcate and act on this recommendation.

You see the consequences of rash and violent proceedings, tho' there may have been reasons, strong for their conduct, your cause have been deserted by many pretended friends, and I have deeply regretted the few (of us) who stood out for the Canadians.

Times will I hope improve, and you may depend on my humble services in every way in my power in the cause of Canada.

I only wish that moderation and prudence may guard you in your proceedings — if Mc Kenzie and Papineau had acted on my recommendation in december 1835 to that purport, they would now have stood high in comparison with their present situation — the horror of civil war would have been averted and the prospects of reform have been more favorable than they now are.

I can only add that I shall be ready to attend to any sug-

gestion that may promote the peace and settlement of your country, important to the mother country as to yourselves.

I remain,

Your Obedient Servant,

JOSEPH HUME.

L. H. La Fontaine à Ed. Ellice.

Paris, 17 Avril 1838,

Hotel de Tours, Place de la bourse.

Mon cher Monsieur,

Ce n'est qu'après l'envoi de ma lettre du 30 mars que j'ai reçu votre réponse du 27 et celle du 2 avril me fut remise peu de jours après.

N'y ayant pas de paquebot le 24, je m'embarquerai certainement dans celui du 1er mai. Avant mon départ, je me fais un devoir d'accuser réception de vos lettres. Je ne puis cependant laisser passer cette occasion sans répondre à une partie de votre première, car je suis loin de l'approuver.

Les Canadiens sont devenus, par les traités, sujets anglais. Ils doivent donc être traités comme tels. Votre plan de gouvernement les excluait de la grande famille, en agissant envers eux comme des êtres inférieurs et qui devraient toujours être regardés comme tels. Je sais que c'est loin d'être là votre pensée. Mais ce serait assurément l'effet du système dont vous parlez. Vouloir ne donner la prépondérance à aucun parti, ou plutôt à aucune opinion quelconque dans la colonie, c'est établir un gouvernement bâtard, contre nature, et qui n'aura d'autre résultat que d'augmenter la confusion, soyez-en sûr.

C'est une grande erreur de croire qu'il n'y a pas de moyen de rapprochement entre les deux partis. Je sais qu'il y en a, parmi les constitutionalistes comme parmi nous, dont les caractères et la tactique repoussent aucun rapprochement. C'est le cas dans tous les pays divisés par des opinions politiques. Mais aussi je n'hésite pas à répéter ce que j'ai si souvent dit, en Canada comme en Angleterre, qu'il est facile de rétablir l'harmonie dans les masses des deux partis politiques, car leurs intérêts sont les mêmes. C'est même un besoin senti depuis longtemps.

Que l'administration locale cesse, dans tous ses rapports administratifs ou sociaux, de faire et de soutenir des distinctions de race et aussi des actes de favoritisme envers des classes privilégiées, et qu'elle marche franchement vers une politique libérale mais ferme, vous verrez l'harmonie se rétablir plus vite qu'on ne le pense.

Un administrateur éclairé peut parvenir à ce résultat. Je crois que Lord Durham peut réussir facilement à produire ce résultat désirable, en donnant par la formation du Corps Exécutif ou Législatif, qu'il est appelé à choisir en vertu de l'acte de suspension, une direction efficace vers cet objet important. Mais pour cela il faut qu'il refasse tout à neuf. S'il suit l'exemple de ses prédécesseurs dans le choix de ses conseillers, s'il n'a recours qu'à une demi-mesure, s'il conserve à la base de son édifice des matériaux usés ou gangrenés, adieu tout espoir de succès durable. L'édifice croulera comme à l'ordinaire, et Lord Durham n'aura rien fait. Cette opinion est le fruit de l'expérience pratique et de longues réflexions de ma part. C'est celle d'un grand nombre de réformistes engagés dans la vie publique, et d'un grand nombre de constitutionalistes chez lesquels la passion ne l'emporte pas sur la raison. Dans l'état où en sont les choses en Canada, refuser d'entrer dans cette voie, est sûrement, comme vous dites, se briser la tête contre le mur.

La pacification de mon pays est ma première pensée; car, avec la continuation de nos troubles politiques et d'un système de gouvernement que repoussent tous les principes, il ne saurait atteindre ce degré de prospérité auquel la nature l'a appelé.

J'ai cru devoir vous faire ces observations dans la crainte que mon silence ne put être interprété comme un assentiment à votre plan, tel du moins que je le considère, dans ses résultats inévitables.

Si les Canadiens, en violation des traités et de la foi jurée, ne doivent être traités que comme des êtres inférieurs ou dégradés, qu'on le sache dès à présent, de manière à lever tout doute sur le sort que la politique de l'Angleterre nous destine dans notre pays natal.

Vous ne réussirez jamais à établir une aristocratie là où il ne saurait en exister; et quoique fasse votre gouvernement, il n'empêchera jamais l'influence des institutions de nos voisins de réagir sur les nôtres.

La plus saine politique est de ne nous laisser rien à leur envier.

J'ai l'honneur d'être,

Votre dévoué serviteur,

L. H. LA FONTAINE.

Ed. Ellice à L. H. La Fontaine.

(Private)

London, 19th April. 1838.

My dear Sir,

I have one moment before leaving town to answer your letter of the 17th, and I must answer it, if only to relieve myself from a misinterpretation of my former letter.

I am the advocate of no system, which should be founded on, much less admit, the inferiority of one race to another in any country. I could not give either my consent, or support, to such a system in Canada. But in a case, where the passions of the two races are engaged in a contest for the superiority, or an ascendancy of one over the other, I have said that necessity would compel the Government attempting to regulate such a state of society, to retain sufficient power to arbitrate between, and give equal protection to both.

You tell me, in your letter, that these passions are only on the surface, that they do not lie deep, and that reflecting men of all parties are anxious to put an end to differences which impede the march of liberal institutions and the practical establishment of reform. If that be the case, then Lord Durham's mission will be an easy one. His own feelings and principles will second fervently the general desire for a reasonable and liberal settlement. I agree with you "qu'il faut refaire tout à neuf", but it is much more easy to say this, than to find the means of doing it. Are you of opinion, that all men who have taken an active part in the politics of the country and who are, scarcely without exception, partisans on the one side, or on the other, are to be discarded from the new council? And if so, how are these men to be satisfied, that their affairs are to be better managed, by those who have hitherto enjoyed neither confidence of one party, or the other, or reputation for talents, or influence? It is easy to discuss abstract propositions, to agree upon general principles, and to write the best sayings and essays on both, but more difficult to find the practicable solutions of difficult questions arising out of an anomalous state of society.

Howr, my object in writing was to disclaim the inference which you appear to draw from my letter, that I could consent to any settlement, which should establish ascendancy or

inferiority in any party. The very notion of an aristocracy in America is ridiculous, beyond the natural influence of worth, talents, usefulness, and property.

I see that the Upper Province is now represented as desiring an Union, but an Union on terms to establish her ascendancy. To this I object also. Whatever is done in Canada must be done on terms of equality to all classes, and on such conditions as will ensure peace and protection to the property of all, a one sided settlement will rest on a sandy foundation.

Yours very faithfully,

EDWARD ELLICE.

L. H. La Fontaine à Ed. Ellice.

Paris, 29 Avril 1838.

Mon cher Monsieur,

Je vais partir dans l'instant pour le Havre. Si je n'ai pas compris votre première lettre, assurément vous n'avez pas bien interprété ma dernière.

Quand je vous ai exprimé l'opinion " qu'il fallait à Lord Durham refaire tout à neuf ", il est évident que cela ne se rapportait qu'à la composition de son Conseil. Quant à la franchise élective du Canada, si je pouvais croire qu'il y porterait atteinte sans consulter l'Assemblée dont la convocation n'est que suspendue, je regretterais bien amèrement d'avoir été induit en erreur sur le caractère des principes libéraux de Sa Seigneurie. Tout doit me porter à croire que l'objet de sa mission est de refaire le Conseil Législatif : les plaintes des colons sans distinction de nuance politique, vos débats, vos résolutions, la condamnation des travaux de la commission royale

et vos mesures parlementaires, qui pour tout cela n'en sont pas moins tyranniques et injustes.

Si le choix d'un homme, jusqu'ici réputé radical, devait être pour le Canada (ce que je ne puis croire) une nouvelle cause de déception, soyez convaincu que dans l'intérêt de l'Angleterre vous n'aurez rien à y gagner. Car il n'est pas en votre pouvoir de changer nos moeurs, nos besoins, et surtout notre position géographique, quoiqu'un de vos journaux en ait dernièrement exprimé le désir.

Il est absurde de penser que nous puissions avoir en vue de redevenir colonie française. Une telle idée ferait soulever les Canadiens en masse. Mais vous ne pouvez faire que l'on ne soit pas américain, soit qu'une saine politique de la part de l'Angleterre prépare ses colonies du nord à l'indépendance, soit que l'oubli de cette pensée nous force à tomber dans le giron de l'union. C'est à vous à l'éviter, si vous le jugez à propos.

Vous me demandez: "Are you of opinion that all men who have taken an active part in the politics of the country, and who are, scarcely without any exception, partisans on the one side or on the other, are to be discarded from the new council?" Loin de là. Car l'affirmative serait une impossibilité. Mais je vous ai dit qu'il fallait donner la prépondérance à une opinion quelconque. Et cette opinion, si vous ne voulez pas, avec vos idées européennes, qu'elle soit entièrement portée, pour le moment, vers la démocratie naturelle aux sociétés américaines, faut-il du moins, tant que vous voudrez conserver votre principe monarchique, qu'elle tende vers ce but. Toute autre pensée de gouvernement quant au Canada serait contre nature. Je crois même que c'était là la base de vos argumens lors de nos conversations, quoique nous ayions pu différer sur les moyens de réalisation.

C'est dans cette pensée que je vous ai communiqué mes opinions sur la conduite qu'avait à tenir Lord Durham, s'il

voulait obtenir de sa mission un succès durable. La première mesure qu'il a à adopter étant la formation de son Conseil Exécutif, je vous ai dit que tout dépendait, pour le succès de cette mission, de la manière dont il l'exécuterait. Dans la composition de son Conseil, Lord Durham ne peut guère éviter de choisir dans les différentes nuances ; mais les vieux matériaux, et surtout ceux qui ne peuvent reposer les uns sur les autres et qui tendent à se disjoindre, ne sauraient faire un bon édifice. L'édifice croulera donc, si Lord Durham ne sait pas le reconstruire.

La politique à suivre envers le Canada doit être une politique de progrès. Autrement, régnez par la force militaire. Mais ce règne n'aura que la durée des gouvernements appuyés sur les bayonnettes.

“ L'ascendance bretonne ” est un fort beau mot pour exciter les préjugés. Il ne saurait cependant prendre racine dans les moeurs de vos colonies, quand la nature, en dépit de tous les efforts humains, les appelle vers un autre état de choses. Vous dépenserez des millions, et là se borneront vos exploits.

Je répète donc que dans les nuances politiques, française et anglaise, il y a les élémens d'une meilleure forme administrative de gouvernement. C'est à ceux à qui le devoir en est imposé à savoir les choisir. Si au contraire vous voulez arrêter tout progrès, si vous voulez persister dans vos plans stationnaires, pour ne pas dire rétrogrades, vous favoriserez un mouvement que votre politique semble avoir pour but de retarder autant que possible, mais qui est inévitable.

Vous convenez vous-même que l'idée d'une autocratie en Canada est ridicule. Eh ! bien, quel sera donc, dans ce pays, le principe dominant de votre gouvernement constitutionnel, si ce n'est le principe démocratique, principe essentiel au gouvernement anglais ? Favorisez-y donc, par votre politique coloniale, le développement de ce principe. Vous ne pouvez certai-

nement pas avoir la pensée d'implanter en Amérique le principe purement monarchique, comme a paru le désirer une fois Lord Stanley.

Hors de là, toute autre pensée de gouvernement devient une impossibilité.

L. H. LA FONTAINE.

Dans un prochain article nous verrons La Fontaine, revenu au Canada, s'intéresser activement au sort de ses compatriotes, qui, depuis sept ou huit mois, gémissaient dans les prisons de Montréal.

Montarville BOUCHER de LABRUÈRE.

A travers les Faits et les Oeuvres

La guerre. — Nouvelle offensive russe. — Mécomptes des généraux allemands. — L'écrasement du Monténégro. — Forts contre faibles. — La situation réelle. — Où en sont les Allemands après dix-huit mois. — Impuissants contre la France, l'Angleterre et la Russie. — La situation grecque. — Une énormité du roi Constantin. — Neutralité belge et neutralité grecque. — Disparité des cas. — En Angleterre. — La crise de la conscription. — La campagne de lord Derby. — Ses résultats. — Un engagement de M. Asquith. — L'abstention des célibataires. — Un bill de conscription partielle. — Tiraillements dans le cabinet. — La cohésion ministérielle est préservée. — Le débat. — Succès de M. Balfour. — Le bill est adopté. — La question des munitions. — La censure en France. — Le pape et la paix. — Au Canada.

COMME l'année 1915, l'année 1916 s'est ouverte au bruit du canon. Sur tous les fronts de la grande guerre, au nord et au midi, en occident et en orient, le fracas de l'artillerie et les clameurs des combattants ont salué l'an nouveau. De tous côtés l'on se bat, et les perspectives de paix semblent plus que jamais lointaines.

Durant le dernier mois, ce qui nous paraît devoir être spécialement signalé, c'est la reprise de l'offensive russe en Galicie et en Bukovine. Les armées du tsar, renforcées et ravitaillées, ont infligé de lourdes pertes aux Austro-Allemands, leur ont enlevé des positions importantes, les ont forcés à reculer et à abandonner une étendue considérable de territoire. La capitale de la Bukovine, Czernowitz, est de nouveau menacée. Cette activité des armées russes démontre que la série de victoires remportées par les Allemands et les Autrichiens, durant l'été dernier, n'a pas produit le résultat espéré par les généraux du kaiser. Ils comptaient réduire

leurs ennemis à l'impuissance, et rendre impossible pour longtemps toute offensive moscovite. Leurs espoirs ont été déçus, et les légions russes continuent d'être un facteur puissant dans la formidable mêlée.

Du côté des Balkans, l'Autriche a achevé d'écraser sous le nombre le petit Monténégro, dont la défense a été héroïque. Cettigné, la capitale du roi Nicolas, est tombée entre les mains des envahisseurs. La conquête du minuscule royaume est un fait accompli. Mais il ne nous semble pas qu'il y ait lieu pour Vienne de pavoiser, ni de chanter des *Te Deum*. La population du Monténégro est de 435,000 âmes, tandis que celle de l'Autriche est de 51,000,000. Glorieux triomphe, en vérité !

Au demeurant, depuis le commencement de la guerre, telle a été la nature des plus notables exploits accomplis par les deux complices germaniques. L'écrasement de la Belgique, l'écrasement de la Serbie, l'écrasement du Monténégro, voilà leurs plus nobles trophées ! Les Allemands ont triomphé des faibles. Mais contre les forts, que leur ont valu, en définitive, leur préparation de quarante ans, leur organisation prodigieuse, leur accumulation de forces et d'armements réputés irrésistibles ? Sont-ils venus à bout des Français ? Non ; ils ont été battus par eux, dans la plus grande bataille des temps modernes ; et, depuis cette défaite, ils ont été tenus, durant seize mois, en échec par ces adversaires qu'ils se flattaient de terrasser en trois semaines. Sont-ils venus à bout des Russes ? Non ; ils ont été d'abord vaincus et envahis par eux ; puis ils les ont repoussés, et ont repris le terrain perdu ; mais ils n'ont pas réussi à détruire leur puissance offensive, et aujourd'hui le péril russe recommence à donner de la tablature aux stratégestes de Berlin. Sont-ils venus à bout de l'Angleterre ? Non ; au contraire, la Grande-Bretagne les a chassés des mers, a détruit leur commerce et leurs escadres, a bloqué leurs ports et paralysé leur flotte ; et leurs menaces contre Dunkerque,

contre Calais, leurs tentatives d'invasion aérienne ont misérablement échoué, pendant que leurs actes de piraterie sous-marine n'ont réussi qu'à accroître contre eux l'animadversion du monde.

Mais, enfin, ils ont remporté des succès, nous dira-t-on. Sans doute; toutefois ces succès ne sont-ils pas plus apparents que réels? Envahir la Belgique, vaincre la Serbie et le Monténégro, unir le Turc au Bulgare, pour faire échec aux Alliés sur le théâtre oriental des hostilités, menacer l'Egypte, ce n'est pas là déterminer l'issue heureuse de la guerre. Pour emporter le triomphe final, il faut écraser la France, écraser la Russie, écraser l'Angleterre. Si l'Allemagne, avec toute la supériorité de ses préparatifs et de sa gigantesque puissance militaire, n'a pu y réussir après un an et demi d'efforts, comment y réussira-t-elle maintenant que ses adversaires ont suppléé aux lacunes initiales, ont augmenté leurs effectifs et perfectionné leur outillage? Et si elle n'y réussit pas, elle est vaincue, elle perd la partie sanglante qu'elle a voulu jouer contre l'alliance anglo-franco-russe.

Cette dernière a subi d'incontestables échecs; elle a eu des mécomptes cruels; elle a rencontré sur plusieurs points des obstacles qui ont brisé ses efforts. L'expédition des Dardanelles s'est terminée par un avortement douloureux, et l'évacuation finale de toute la péninsule de Gallipoli a éprouvé péniblement la fierté britannique. L'intervention dans les Balkans s'est produite dans des conditions désastreuses. La campagne anglaise de la Mésopotamie n'a pas obtenu les succès que ses débuts faisaient prévoir. Ce sont là assurément des sujets de regrets, et des thèmes féconds pour les esprits qui, en temps de guerre, aiment surtout à jouer le rôle déprimant de censeurs et de critiques. Mais enfin, ces épreuves doivent-elles faire oublier le fait principal, et qui domine toute la situation? Après dix-huit mois de guerre, l'Allemagne

n'a pu vaincre la France; et elle doit constater avec rage que l'armée française, non seulement tient la sienne en échec, mais affirme, à maintes reprises, sa supériorité. Après dix-huit mois de guerre, l'Allemagne n'a pu infliger à l'Angleterre aucune blessure sérieuse; au contraire, elle voit la force militaire britannique, presque insignifiante au début, grandir sans cesse, et s'accroître de cent-cinquante mille hommes à cinq millions. Après dix-huit mois de guerre, l'Allemagne, malgré des efforts surhumains, n'a pu remporter contre la Russie que des victoires non décisives, qui ont laissé intacte la puissance russe et lui ont permis de reprendre très promptement l'offensive. Ce sont là des faits que tout le monde peut constater, et qui sont de nature à combattre efficacement le pessimisme, auquel on peut être tenté de se laisser aller à certaines heures.

* * *

Dans notre dernière chronique, nous avons parlé de la situation grecque, et commenté certaines déclarations du roi Constantin. Il est revenu récemment à la charge et s'est plaint amèrement de l'attitude des Alliés. Il leur a reproché d'avoir violé la neutralité grecque, et a voulu comparer leur cas à celui de l'Allemagne, qui a violé la neutralité belge. C'est par trop fort, et vraiment, Constantin va trop loin. Deux minutes de réflexion suffisent à démontrer la disparité des cas. La neutralité de la Belgique avait été décrétée par un traité européen, par une stipulation internationale, et garantie conjointement par la Prusse, l'Angleterre, la France, l'Autriche et la Russie. Et la Prusse — sous le nom de l'Allemagne —, en violant la neutralité belge, a déshonoré sa propre signature et manqué à la foi jurée. La neutralité grecque n'avait aucun caractère international; elle n'était garantie

par aucun traité; elle n'était que la manifestation de la volonté du roi Constantin; jamais la France, l'Angleterre, ou la Russie, ne s'étaient engagées à la respecter ni à la faire respecter. Bien plus, un traité liait la Grèce à la Serbie, et, en vertu de cette alliance, celle-là devait soutenir celle-ci contre une agression bulgare. En outre, au moment où les Bulgares se préparaient à attaquer les Serbes, le gouvernement grec, par l'entremise du premier ministre Venizelos, sollicita les Alliés d'envoyer une expédition par voie de Salonique pour prêter main forte à ces derniers. C'était assurer du même coup le concours de la Grèce. Parce qu'il a plu depuis au roi Constantin de faire un coup d'Etat, cela ne change ni la situation diplomatique ni les faits. Les Alliés n'ont pas violé la neutralité grecque, qu'ils n'avaient d'ailleurs jamais garantie, et qui n'existait pas au moment même où ils ont expédié des troupes à Salonique, si l'on tient compte du traité d'alliance entre la Serbie et la Grèce. De ce que cette dernière, ou plutôt de ce que son roi n'a pas voulu se tenir lié par ce traité, s'ensuit-il que les Alliés, en prêtant main forte à la Serbie, aient violé la neutralité d'une nation qui aurait dû lui prêter main-forte elle-même? Non, cela est de toute évidence. Il nous a paru opportun d'insister sur ce point, car bien des gens de bonne foi nous semblent sous une fausse impression à ce propos.

* * *

Le gouvernement britannique a traversé une nouvelle crise durant les dernières semaines. Et c'est la question de la conscription qui en a été la cause. La campagne de recrutement de lord Derby avait pourtant produit des résultats magnifiques. Son rapport au gouvernement établissait que, du 23 octobre au 15 décembre, 1,150,000 célibataires, et 1,679,263

hommes mariés avaient donné leurs noms, et s'étaient engagés à servir sous les drapeaux, lorsqu'on leur ferait appel. Cela faisait un total de 2,829,263 hommes. Sur ce nombre 215,000 avaient immédiatement pris du service. Au moment où s'ouvrait cette campagne de recrutement, on avait calculé qu'en Angleterre, en Ecosse et dans le pays de Galles, il y avait 2,179,231 célibataires, et 2,832,210 hommes mariés susceptibles de porter les armes, soit un total de 5,011,441. Comme 2,829,263 se sont inscrits, il en reste donc 2,182,178 qui n'ont pas offert leurs services. On remarque que, parmi ceux qui ont donné leurs noms, il y a 1,679,263 hommes mariés, contre 1,150,000 célibataires. Cette différence est due pour beaucoup, a-t-on dit, à une déclaration faite par le premier ministre devant la Chambre des Communes, comportant qu'on forcerait les célibataires à servir avant d'appeler les hommes mariés sous les drapeaux.

Devant le résultat constaté, et le fait que 1,029,231 célibataires n'avaient pas répondu à l'appel qui leur était fait par lord Derby, le gouvernement se trouvait placé dans une situation difficile. La déclaration de M. Asquith semblait lui imposer le devoir de proposer une mesure quelconque de conscription, pour dégager la parole du premier ministre. Cette grave question, soumise au cabinet, a fait l'objet de longues et orageuses délibérations. Plusieurs ministres ont manifesté une forte hostilité contre la proposition, soutenant que le principe de la conscription était contraire à toutes les traditions britanniques, qu'elle allait faire peser sur l'Angleterre le joug du militarisme, et que la mesure proposée n'était pas vraiment nécessitée par les circonstances. Finalement, après beaucoup de discussions et de pourparlers, la dislocation du cabinet, que l'on put craindre un moment, fut évitée. La plupart des ministres se rallièrent à l'opinion de M. Asquith, et un bill de conscription partielle fut présenté. Cependant le

secrétaire de l'intérieur, Sir John Simon, donna sa démission.

Le projet de loi du gouvernement décrète que tous les célibataires et tous les veufs sans enfants, de 18 à 41 ans, doivent être assujettis au service militaire durant la présente guerre. L'Irlande est exclue de l'application de cette mesure. En la présentant, M. Asquith a déclaré qu'elle pouvait être appuyée par ceux-là même qui, en principe, sont contraires à la conscription, puisqu'elle n'est que temporaire, pour les besoins présents. Un article du projet de loi pourvoit à l'exemption de ceux dont la foi religieuse leur défend le service militaire, tels que les Quakers. Sir John Simon, le ministre démissionnaire, a vigoureusement attaqué la mesure soumise. Elle devrait être rejetée, suivant lui, parce qu'elle n'est pas nécessaire. Près de six millions d'hommes se sont enrôlés sous le régime du volontariat, trois millions avant la campagne de lord Derby, et près de trois millions depuis. " Le volontariat est l'héritage de la nation, s'est-il écrié; le gouvernement est-il sûr de ne pas le vendre pour un plat de lentilles ? N'allons pas faire au militarisme prussien le compliment d'imiter la pire de ses institutions. " Durant plusieurs jours, on s'est demandé quelle serait l'issue de cette crise. Les nationalistes irlandais proclamaient leur hostilité. Les congrès ouvriers adoptaient, à une grande majorité, des motions où la conscription était violemment dénoncée. Les ministres qui représentent les *laborites* dans le gouvernement, quoique raliés personnellement au projet de loi, comme mesure nécessaire, se trouvaient cependant dans une position fautive et se croyaient obligés de donner leur démission.

Le débat sur la première lecture du bill s'est continué pendant deux jours dans des conditions déprimantes. Plusieurs orateurs, entre autres John Redmond, l'ont vigoureusement combattu. Le chef nationaliste irlandais a déclaré avec regret que son parti ne pouvait appuyer la mesure.

“ L’Irlande, a-t-il dit, regarde cette guerre comme sa guerre, et ne reculera devant aucun sacrifice pour qu’une prompt victoire en soit le terme. Cependant personne n’a démontré que le bill est nécessaire pour obtenir ce résultat. M. Asquith lui-même a simplement allégué qu’il s’agissait de dégager la parole donnée par lui. Nous avons actuellement plus de soldats que nous ne pouvons en équiper et pourvoir d’officiers.” C’est l’ancien premier ministre, M. Balfour, premier lord de l’Amirauté, qui a sauvé la situation. Il a clos la discussion, du côté ministériel, par un discours d’une habileté et d’une force persuasive extraordinaires. “ Je n’ai jamais été en faveur de la conscription, a-t-il dit, mais ce n’est plus là une question abstraite. Nous devons faire face à une dure réalité. Non seulement le premier ministre a pris un engagement qu’on ne saurait répudier sans déshonneur, mais, de plus, notre sécurité et notre succès sont en jeu. Qu’il me soit permis de l’affirmer énergiquement : ceux d’entre vous qui connaissent les conditions existantes sur le front de bataille savent à quel point ce bill est nécessaire à la poursuite heureuse de la guerre. Si la Chambre refuse cette mesure au gouvernement, elle refusera ce que le gouvernement considère comme une absolue nécessité militaire. Ceci ne saurait être un précédent pour la conscription universelle. Ce n’est pas le premier coin introduit dans l’arbre, ni la première goutte de poison destinée à polluer tout notre système. En réalité ce bill est un tribut au volontariat, car nous avons levé six millions de volontaires, et maintenant ce bill ne fera qu’imposer le service à quelques réfractaires qui n’ont pas voulu répondre à l’appel du régime volontaire. Aucun premier ministre futur ne pourra se servir de cette loi comme d’un précédent pour imprimer à ce pays la tâche du militarisme prussien. Il faut avoir le militarisme dans le cœur pour le maintenir. C’est le cas du peuple allemand, mais ce n’est pas celui du peuple anglais. ” M. Bal-

four a terminé son discours par ce pressant appel : " Puisse le vote de ce soir montrer que nous sommes un peuple uni ! Ne donnons pas au monde la fausse impression qu'à cette heure de crise nous sommes divisés. Abandonnez vos théories abstraites et souvenez-vous que nous devons compter avec d'inflexibles réalités qui commandent de grands sacrifices. " Les paroles de M. Balfour ont été couvertes d'applaudissements, et le vote a été pris avec le résultat suivant : 403 voix pour, 105 contre le bill.

Ce dénouement a été accueilli par des acclamations enthousiastes. Cependant tout danger n'était pas passé pour le ministère. Devant l'hostilité des congrès ouvriers, trois ministres, membres du parti *laborite*, MM. Henderson, président du bureau d'éducation, Brace, sous-secrétaire de l'intérieur, et Roberts, lord commissaire du trésor, ont cru devoir donner leur démission, tout en continuant à appuyer le projet. En même temps, on répétait que deux autres membres du cabinet, MM. McKenna, chancelier de l'échiquier, et Walter Runciman, président du bureau de commerce, allaient se retirer. Ceci pouvait entraîner la dissolution du gouvernement, et conduire à des élections générales. Heureusement, il s'est produit une réaction. Dans les rangs mêmes du parti ouvrier, on a réfléchi. Des explications ont été données. Le premier ministre a déclaré qu'un amendement allait être adopté pour empêcher que la contrainte militaire ne frayât la voie à la contrainte industrielle, ce que redoutaient surtout les unions ouvrières. De leur côté, les nationalistes irlandais ont résolu de ne pas aller plus loin dans leur opposition au bill. Bref, lorsque la deuxième lecture a été proposée, l'opposition s'est trouvée réduite à un chiffre infime. Le projet de loi a été adopté par 431 voix contre 39. M. Henderson a annoncé que lui et ses deux collègues avaient retiré leur démission. " Je puis déclarer, a-t-il ajouté, en m'appuyant sur

l'autorité de lord Kitchener et de l'état-major général, que nous avons besoin immédiatement non seulement des célibataires enrôlés par lord Derby, non seulement des hommes mariés qui attendent leur appel, mais encore de tous les hommes disponibles et valides parmi les quelques centaines de mille auxquels s'appliquait le projet de loi. ”

M. Asquith a dissipé les dernières appréhensions. “ Au sujet de ce bill, a-t-il dit, il s'est produit beaucoup de fausses impressions et de malentendus, dans certains milieux. On l'a regardé comme un premier pas vers la conscription universelle ou vers la contrainte industrielle. Je vous affirme que rien n'est plus loin des intentions de ceux qui ont préparé ce bill. J'espère que les membres de cette Chambre et la masse de nos compatriotes vont accepter cette assurance. ” La victoire décisive du gouvernement à la dernière lecture du projet de loi a raffermi l'opinion et fait tomber toutes les rumeurs pessimistes. On a cessé de parler de l'effondrement ministériel et des élections générales. Finalement le bill établissant la conscription partielle a été adopté en troisième lecture, avec les amendements promis, par un vote de 383 voix contre 36. Il a été immédiatement envoyé à la Chambre des lords qui va l'adopter sans délai, de sorte que le parlement pourrait bien être prorogé d'ici à quatre ou cinq jours.

Commentant ce qui vient de se passer, un journal anglais fait observer que l'enrôlement total pourra maintenant être porté à 5,750,000 hommes. Sur ce nombre 5,400,000 se seront présentés volontairement, et 350,000 seulement auront été forcés de prendre le service. On est obligé de reconnaître que c'est là un très beau résultat.

Mais il n'y a pas que la question des hommes, il y a aussi celle des munitions, et elle ne cesse pas d'être à l'ordre du jour. M. Lloyd George, ministre des munitions, continue à presser les unions ouvrières de lui donner leur concours. Ce

qu'il leur demande, c'est de consentir à ce que l'on appelle " la dilution du travail ", c'est-à-dire l'adjonction aux ouvriers expérimentés d'une masse d'ouvriers sans entraînement particulier, pour activer la production. M. Lloyd George a parlé, le matin de Noël, à trois mille représentants du travail, dans la cité de Glasgow. Il leur a exposé ses vues, et a fait appel à leur patriotisme. " Le temps est vital, a-t-il dit ; le temps, c'est la victoire et la vie. Nous avons déjà eu 530,000 morts et blessés, dont 300,000 depuis l'entente intervenue entre le gouvernement et les *trade unions* au mois de mars. De nouveaux délais signifient de nouvelles pertes et je conjure les ouvriers de nous aider efficacement et promptement. " Parlant de l'immensité du conflit et de ses formidables conséquences, il a exprimé la crainte qu'on ne s'en rende pas compte suffisamment : " Ceci n'est pas un orage passager, s'est-il écrié, c'est un déluge ; c'est une convulsion de la nature ; c'est un cyclone qui renverse et déracine les arbres d'ornement de la société moderne, et démolit les ponts fragiles de la civilisation moderne. C'est un tremblement de terre qui fracasse le roc même qui servait de fondement à la vie européenne. C'est un de ces bouleversements sismiques qui donnent aux peuples une commotion capable de leur imprimer, d'un seul bond, un recul ou un progrès de plusieurs générations. " Cet appel de M. Lloyd George a produit un grand effet.

Ultérieurement, le ministre des munitions et le premier ministre lui-même ont eu une entrevue avec une délégation ouvrière importante, et ils en sont venus à une entente parfaite sur cette question de la dilution du travail. " Du point de vue de l'Etat, a dit le premier ministre, j'appelle surtout votre attention sur l'importance de mettre en oeuvre sans retard le projet de dilution. C'est urgent si l'on veut faire face aux nécessités de la guerre. Il n'est pas moins important que la production des munitions se fasse dans le pays même et non

à l'étranger, en raison du problème financier très sérieux qui nous impose l'obligation de payer en exportations ou en or aux Etats-Unis et aux autres pays les munitions que nous achetons d'eux. Comme vous le voyez, votre consentement immédiat à la dilution du travail signifie un avantage immense, du double point de l'efficacité militaire et de la stabilité financière." M. Asquith a ajouté qu'après avoir pris connaissance de leurs demandes, relativement aux garanties qui leur paraissaient nécessaires, et malgré les difficultés considérables à surmonter, il était disposé à acquiescer à un projet de loi ayant pour objet de les satisfaire, pourvu qu'il fût entendu que ceci réglerait parfaitement la question, et mettrait fin aux griefs qui ont entravé l'exécution des conventions consenties au mois de mars. Il est donc permis d'espérer maintenant que la fabrication des munitions et des engins de guerre va être poursuivie en Angleterre avec une recrudescence d'activité, ce qui est essentiel au succès des opérations.

* * *

Les dépêches annoncent qu'au parlement français le ministère Briand a dû faire un vigoureux effort à l'occasion d'un projet de loi relatif à la censure. Il y était décrété que toute publication devrait être au préalable communiquée au gouvernement, mais que le censeur n'aurait le droit de supprimer les écrits non officiels, relatifs aux opérations militaires et aux négociations diplomatiques, que s'ils pouvaient nuire à la défense nationale. La censure a été vivement attaquée par des députés, représentant différents partis. Et M. Briand a été obligé de payer énergiquement de sa personne. Il a prié la Chambre de ne pas oublier que la France est en guerre. "Soyez en éveil, s'est-il écrié. Les Allemands rôdent autour

de nous, cherchant une brèche qui leur livre passage. Non, ne permettez pas que votre moral soit ébranlé. Comme chef du gouvernement, je ne permettrai pas qu'une nouvelle loi de censure démoralise les combattants par des articles regrettables qui parviendraient aux tranchées. Ce serait un acte de désarmement, et cet acte porterait à la liberté et à la victoire un coup mortel. " Le projet de loi a été renvoyé à une commission, par un vote de 394 contre 138.

* * *

Dans notre dernière chronique, nous avons parlé de l'allocation du pape au sujet de la guerre. Nous tenons à mettre aujourd'hui sous les yeux de nos lecteurs un passage important d'un document pontifical qui ne nous paraît pas avoir été porté encore à la connaissance de notre public. Il s'agit d'une lettre adressée, il y a quatre mois, par le Souverain-Pontife, aux évêques d'Allemagne. Nous y remarquons le passage suivant : " Il est évident que, dans la proportion même où la violence de la guerre s'accroît, le désir de la paix croît aussi chez tous. Mais nous souhaitons que ce désir universel suive la route royale de la patience et de l'amour des hommes, qui seule conduit à la paix. De cette voie s'éloigneraient ceux qui pourraient se croire permis de déprécier les catholiques d'un autre pays, soit par la parole, soit par les écrits, de sorte que, " se provoquant entre eux, se haïssant entre eux ", comme dit l'apôtre, ils attisent l'exaspération ; tandis que, guidés par un juste jugement et par la sérénité de l'esprit, ils devraient, au contraire, s'efforcer d'éteindre. C'est pourquoi, souhaitant sans cesse la paix, mais une paix qui puisse répondre aux exigences de la justice et à la dignité des nations, nous exhortons tous les catholiques à éviter toute discorde, et, unis dans un amour fraternel et chrétien, à travailler tous ensemble au réta-

blissement de cette paix. ” Nous n’avons pas besoin sans doute de signaler les termes dont se sert ici le pape, au sujet de la paix. Il souhaite la paix, “ mais une paix qui puisse répondre aux exigences de la justice et à la dignité des nations. ” Ceci constitue une réponse péremptoire aux esprits mal intentionnés qui ont essayé de représenter le Saint-Père comme le protagoniste d’une paix allemande.

* * *

La session de notre parlement fédéral a été ouverte le 12 janvier. Le premier jour a été marqué par l’élection d’un nouveau président pour la Chambre des Communes, M. Sproule, l’ancien président, ayant été nommé sénateur depuis la dernière session. C’est M. Sévigny, député de Dorchester, qui a été choisi pour occuper ce poste important. M. Sévigny est encore un jeune homme, et son élection est un hommage flatteur rendu à ses aptitudes et à ses talents. Son Altesse royale le duc de Connaught est venu lire le discours du trône, le lendemain. Comme on pouvait s’y attendre, il y est surtout question de la guerre. En voici quelques passages :

“ Le rôle de l’empire a été amplement rempli sur mer par les exploits inspirateurs de la marine et sur terre par la valeur éminente des grandes armées qui se sont enrôlées volontairement dans toutes les parties des domaines de Sa Majesté pour la défense commune de nos libertés. Avec un esprit de loyauté superbe et de dévouement inlassable, l’Inde et les domaines d’outre-mer ont rivalisé les uns avec les autres en coopérant avec la mère-patrie pour accomplir ce grand dessein.

“ L’appel aux armes a évoqué une réponse générale et marquante au Canada. Déjà 120,000 hommes ont traversé les mers. Ajoutons qu’un nombre égal s’entraînent à l’heure qu’il est pour se préparer à servir au-delà des mers, et qu’un

appel étendant l'enrôlement autorisé à un demi-million d'hommes a été reçu avec grand enthousiasme.

“ Sur le front, nos vaillants soldats ont fait face à l'ennemi dans maints combats, et, grâce à leur courage éminent et à leur endurance héroïque, ont répandu un grand lustre sur leur pays et maintenu ses plus belles traditions de bravoure.”

Le discours officiel contient aussi un passage relatif à la prolongation du présent terme parlementaire. En voici le texte: “ L'existence du parlement actuel doit prendre fin à l'automne de cette année, et, d'après la loi existante, une dissolution du parlement et une élection seraient prochainement nécessaires. Mes conseillers, cependant, sont d'avis que l'on répondrait mieux au désir du peuple canadien et aux nécessités présentes de la guerre en évitant le trouble et la confusion, résultant d'une élection générale à un moment aussi critique. On ne peut arriver à cette fin que par le moyen d'une législation du parlement du royaume-uni. Il vous sera présenté une résolution autorisant et demandant l'adoption d'une telle législation, qui prolongerait la vie de ce parlement d'une année. ”

Ce sera là, sans aucun doute, l'une des mesures intéressantes de la session. On ignore quelle attitude prendra l'opposition à ce sujet. A l'issue d'un caucus libéral, les journaux ont annoncé que la décision a été remise à la discrétion de Sir Wilfrid Laurier. Jusqu'ici le débat sur l'adresse ne nous a donné aucun indice très sûr. Il se poursuit depuis plus d'une semaine. Ce sont MM. Thompson, député du Yukon, et Paquet, député de l'Islet, qui ont proposé l'adoption de l'adresse en réponse au discours de la Couronne. Sir Wilfrid Laurier, dans ses commentaires, a été modéré. Il ne s'est pas interdit la raillerie, qu'il sait manier avec succès, mais il a évité les critiques acerbes. Et il a eu, au sujet de la guerre, des considérations très justes. Sir Robert Borden lui a ré-

pondu sur le même ton. Le docteur Clark, député de Red Deer, a suivi leur exemple. Il s'est prononcé pour la prolongation du terme parlementaire. " En tant qu'il s'agit des membres de la gauche, a-t-il dit, en tant du moins qu'il s'agit de moi, nul changement ne s'est produit. Du jour où, dans cette guerre, a été tiré le premier coup de fusil, j'ai cru que, tant qu'elle durerait, une élection au Canada serait une calamité publique, et je le crois encore. Quel est celui qui ne le croit pas? " En parlant ainsi M. Clark n'a-t-il exprimé qu'une opinion personnelle?

Le débat sur l'adresse a été continué par l'honorable T. C. Casgrain, ministre des postes, qui a produit une vive impression, par l'honorable M. Lemieux et M. Cockshutt. Avec M. Pugsley, l'atmosphère de la discussion a changé soudain. Il a fait une charge à fond contre le gouvernement, au sujet de la commission pour la fabrication des munitions. L'honorable M. Meighen, solliciteur général, lui a répondu vigoureusement. MM. Wilcox, Oliver, Kyte, Carvell, Burrell, etc., ont tour à tour pris la parole. La question des munitions a fait le fond de plusieurs discours. Au moment où nous écrivons, l'adresse n'a pas encore été adoptée.

A Québec, la session provinciale a été ouverte le 11 janvier. Le discours du trône n'a annoncé aucune législation d'ordre public. Faut-il en conclure que la session sera courte? Par contre il y a pléthore de législation privée.

A l'ouverture des Chambres, les membres de la Législature ont constaté avec plaisir que la bibliothèque était transférée dans son nouveau local, spacieux et bien aménagé. Et ils ont admiré, comme tout le public, la belle verrière du centre, oeuvre d'art des plus remarquables, due à la maison Perdriau de Montréal. Elle " représente une femme traversant un paysage et revenant de la rivière où elle est allée puiser de l'eau. " Au bas du tableau, on lit cette devise expressive :

“ Je puise, mais n'épuise. ” C'est à M. Ernest Myrand, conservateur de la bibliothèque, que revient l'honneur d'avoir imaginé cette allégorie, si poétique et si pleine du plus noble sens. L'eau, c'est la science, la femme c'est l'étude. Et l'étude peut se donner carrière sans jamais craindre d'épuiser les trésors accumulés de la science. Voilà ce que rappelle au visiteur studieux le symbole éloquent qui frappe ses regards admiratifs lorsqu'il entre dans la bibliothèque. Qu'il puise à longs traits aux sources du savoir, il n'en épuisera jamais les ondes toujours jaillissantes !

Thomas CHAPAIS.

Québec, 26 janvier 1916.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

VIE D'UN HEUREUX, par Henry Du Roure. 1 vol. in-12, 331 pp. Prix : 3 fr. 50. — Paris, Plon-Nourrit, 1915.

Robert Lescoeur aspire à la main de Louise Lorgé, une sainte. Le père consentirait ; mais la mère la donne à Dangeau, un brutal et un borné. Pour s'étourdir, Robert se lance jusqu'au cou dans la politique. Député, trois fois ministre, enfin président du Conseil, en pleine gloire il donne sa démission. La politique l'a littéralement écoeuré. Mais elle l'a mis en relations avec l'épais Dangeau, et donc avec la candide Louise. Il ambitionne de la conquérir, l'entraîne à l'adultère et la perd au moment même où il croit la posséder. Ramené au bon sens par le livre d'heures de sa mère, il part pour l'Angleterre à la recherche de sa fille Mireille qu'il eut de sa maîtresse Jenny ; mais il meurt en faisant la traversée de la Manche.

L'ouvrage est en partie double. Il y a là une étude d'amour, pur d'abord, infâme ensuite. Sur celle-là se greffent deux aventures légères où l'on voit apparaître Paul et Mireille, le fils légitime, la fille du péché. Il y a ensuite une satire politique brossée de main de maître.

L'on doit conseiller aux politiciens — nous ne disons pas aux politiques, dont l'espèce tend à disparaître chez nous — de ne pas lire ce livre. La forte moitié des pages serait un coup de cravache sur leurs figures. Ils y verraient, peintes à la sanguine, leurs menées viles et basses ; mais cela les convertirait-il ?

Quant aux scènes d'amour, si la première partie du volume est attrayante sous ce rapport, le reste est franchement repoussant. Il y a là des visions qui sont de nature à troubler bien des âmes. Louise est belle et attachante ; son séducteur dégoûte à la fin.

On aimera la finale empruntée à Fénelon (311-331), l'évocation de l'épopée napoléonienne (195) — la réflexion souvent si juste sur *cette forme suprême de l'impuissance qu'on appelle le pouvoir*. Les affamés de la crèche politique ne goûteront guère leur portrait (256 et 258 : *qui trahir ? le remous ne dure pas longtemps*). Cette phrase d'une cinglante ironie restera, parce qu'elle peint un état d'esprit trop général en France et ailleurs : " Il veut prendre ma place, je veux lui prendre sa femme : voilà les éléments d'une amitié sincère (251) ".

Procul este, honesti !

E. C.

* * *

HISTOIRE ANECDOTIQUE DE LA GUERRE DE 1914-1915, par Franc-Nohain et Paul Delay. En cours de publication. Fascicules parus : *La déclaration de guerre et l'état de siège*. — 0.60, franco 0.70 ; — *Paris menacé, Paris sauvé*, 0.60, franco 0.70. — P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris (6e).

Tel est le titre d'un ouvrage que publie, en fascicules, la librairie Lethielleux. Ecrite d'une plume alerte, cette histoire anecdotique ne vise nullement à dévoiler les plans militaires ou les secrets diplomatiques. Bien des années se passeront avant que le récit certain des événements actuels puisse être raisonnablement tenté. On ne trouvera dans cette collection que des choses vécues dont les auteurs, écrivains et journalistes de talent, se sont efforcés à rendre, pour le grand public, la lecture instructive, facile et attrayante.

Chaque fascicule, formant un tout, a été écrit avec un souci constant de la sincérité et de l'authenticité les plus scrupuleuses. Le succès de la publication, dès son apparition, se justifie, car c'est une mine extrêmement riche d'anecdotes et de documents ingénieusement groupés. Pour en donner une idée, citons les titres des fascicules *parus* : la déclaration de guerre et l'état de siège ; Paris menacé, Paris sauvé — ou à *paraître* : les Alsaciens-Lorrains et les étrangers au service de la France ; la bienfaisance pendant la guerre ; les blessés et les morts ; l'aumônerie militaire de terre et de mer ; l'armée française (les dépôts, le front, les services d'arrière) ; les Anglais ; les Belges ; etc., etc.

* * *

HISTOIRE ANECDOTIQUE DE LA GUERRE DE 1914-1915, par Franc-Nohain et Paul Delay. Volume 3 : *Les Alsaciens-Lorrains et les étrangers au service de la France*. In-12. Prix : 0.60 ; franco, 0.70. — P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris (6e).

La publication de l'*Histoire anecdotique de la guerre de 1914-1915*, par Franc-Nohain et Paul Delay, se poursuit sans interruption et le troisième volume : *Les Alsaciens-Lorrains et les étrangers au service de la France* fait défiler d'abord les *Alsaciens-Lorrains*, puis les *Italiens*, les *volontaires grecs*, les *volontaires suisses*, les *volontaires des Etats-Unis*, et même les *Allemands*, les *Autrichiens* et les *Turcs*. Les auteurs ont su

retracer, avec les détails et les précisions utiles, le magnifique élan qui révéla à l'heure tragique, tant d'amis inconnus et dota l'armée française de précieux renforts que le recrutement n'avait jamais pu prévoir.

* * *

HISTOIRE ANECDOTIQUE DE LA GUERRE DE 1914-1915, par Franc-Nohain et Paul Delay. Volume 5 : *Les Blessés et les Morts*. In-12. Prix : 0.60; *franco* 0.70. — P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris (6e).

La collection de l'*Histoire anecdotique de la guerre de 1914-1915*, de Franc-Nohain et Paul Delay, vient de s'enrichir d'un nouveau volume, *Les blessés et les morts*, d'un intérêt malheureusement trop actuel. On suit le blessé depuis le champ de bataille jusqu'à son arrivée dans les hôpitaux du territoire en passant par les convois d'évacuation et les automobiles d'ambulances. Si, au début, le service s'est fait trop lentement au gré de certains, il n'en est plus de même maintenant, et d'immenses progrès ont été réalisés grâce à de multiples dévouements et au zèle inlassable des sociétés de la Croix-Rouge.

* * *

HISTOIRE ANECDOTIQUE DE LA GUERRE DE 1914-1915, par Franc-Nohain et Paul Delay. Volume 6 : *L'aumônerie militaire*. In-12. Prix : 0.60; *franco* 0.70. — P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris, (6e).

Le sixième volume de cette collection, *L'aumônerie militaire*, contient d'utiles et réconfortants enseignements. D'un bout à l'autre, il captive l'attention, et bien peu l'abandonneront avant d'en avoir achevé la lecture. Personne n'est oublié. Si les aumôniers catholiques ont la plus large place, les pasteurs protestants, pas plus que les rabbins juifs, n'ont été oubliés, et c'est avec une légitime émotion que l'on verra les concours mutuels que les uns et les autres ont su se prêter en de solennelles circonstances.

* * *

LES PAROLES DE LA GUERRE, par Mgr Gauthey, archevêque de Besançon. In-12. Prix : 3 fr. 50. — Montréal, Librairie Granger et librairie Notre-Dame.

Ce volume contient les écrits que Mgr l'archevêque de Besançon a composés depuis le début de la guerre et les paroles qu'il a prononcées selon les circonstances.

Chaque semaine, une causerie de deux pages, dans la *Semaine religieuse* de Besançon, portait dans tout le diocèse l'avis utile, la parole opportune, la pensée actuelle du chef du diocèse. Cet article hebdomadaire a été accueilli avec faveur et souvent lu au prône par MM. les curés.

En outre on trouvera dans ce livre les lettres pastorales publiées au cours des événements et les allocutions prononcées dans quelques cérémonies.

Ce recueil représente donc l'apostolat d'un évêque français pendant la première année de la guerre. Rien d'apprêté. Tout y est vivant et pris sur le fait. Quelques-uns des morceaux publiés dans ce volume ont été déjà reproduits dans les divers organes de la presse. On a pensé que le public aimerait à les trouver réunis.

Il pourra, en les lisant, revivre les événements et les émotions d'une année tragique entre toutes.

* * *

LA GUERRE EN CHAMPAGNE. Au diocèse de Châlons. (Publié sous la direction de Mgr Tissier, évêque de Châlons.) 1 vol. in-12. Prix: 3 fr. 50. — Montréal, librairie Granger et librairie Notre-Dame.

Ce livre est le fruit d'une oeuvre collective, car quel est l'écrivain qui aurait pu colliger tant de faits, surgissant à la même heure sur les différents points du territoire d'un diocèse vaste par son étendue s'il ne l'est par le chiffre de sa population. Tous ces collaborateurs ont été groupés par Mgr Tissier, évêque de Châlons. Ils étaient animés de son zèle pour la patrie et pour la religion. Ils pouvaient parler en connaisseurs, en adorateurs fervents de ces églises si belles, si remplies d'histoire et de souvenirs, aujourd'hui détruites, après avoir pendant des siècles survécu aux guerres, aux révolutions, à tous les cataclysmes sociaux.

Mgr Tissier a ajouté ses nombreuses pages personnelles au livre publié sur son initiative. Il le clôt par une lettre intitulée le *Rêve* de Detaille. C'est le plus digne hommage rendu à l'armée française et le résumé de toutes les épreuves racontées et de toutes les espérances contenues dans le volume.

* * *

HAUT LES COEURS ! (Les larmes consolées—Chants d'épée). Par l'abbé Jean Lagardère, aumônier de la 8e division de cavalerie. 1 vol. in-12. Prix : 2 frs. — Montréal, librairie Granger et librairie Notre-Dahe.

Dans la première partie, l'auteur a réuni les pensées les plus hautes, les plus suggestives, autour des mots évangéliques les mieux appropriés à la situation présente : mots de justice, d'amour, de miséricorde et d'espérance que nous offre le livre éternel pour consoler et soutenir toutes les détresses de la France qui pleure, de la France qui souffre, de la France qui prie.

Pages lumineuses à travers lesquelles on voit poindre l'aurore, l'aurore de la victoire, l'aurore de la paix promise sur la terre à la bonne volonté des hommes.

Cette lumière est plus brillante dans les *Chants d'épée*.

La vérité mâle fleurie de poésie déborde de ces poèmes, tantôt chant alterné, tantôt soliloque à la manière des vieux romanceros. C'est à la France qui lutte, cette fois, que s'adresse ces pages. Celui qui les écrivit les vécut avant de les écrire, sous les obus, dans les villages dévastés par la guerre, dans les tranchées des soldats, dans les gourbis des officiers. Ce sont les pensées de ceux-ci qu'il traduit, ce sont les sentiments de ceux-là qu'il formule : pensées et sentiments d'une élite, certes, mais de l'élite qui entraîne la masse et force la victoire.

* * *

L'APOSTOLAT DE LA JEUNESSE PENDANT LA GUERRE, par l'abbé L.-J. Bretonneau, directeur de la *Croix de Touraine*. In-12. Prix : 2 frs. Montréal, librairie Granger et librairie Notre-Dame.

Ce petit livre est un résumé des leçons de la guerre adapté aux enfants et spécialement aux enfants des officiers et des soldats.

Il est divisé en *trente entretiens familiaux*, accompagnés de traits captivants d'héroïsme, de générosité et de piété, que les enfants liront avec plaisir.

Plusieurs de ces traits d'histoire pourront leur servir pour des rédactions et des travaux de style.

* * *

PARABOLES EVANGELIQUES, par le P. A. Roussel. Prix : 1 fr. ; cartonné 1 fr. 50. Montréal, librairie Granger et librairie Notre-Dame.

Ces commentaires prennent dans leur texte traditionnel vingt-six des plus belles paraboles de l'Évangile. L'auteur les situe, puis nous en dégage le sens exact et en détermine la portée morale et pratique. Toutes les âmes religieuses qui aiment à se nourrir de la lecture de l'Évangile seront heureuses de trouver en ce petit livre une explication aussi sûre que substantielle du Nouveau Testament.

Les catéchistes, les instituteurs, les institutrices, qui ont à expliquer ces paraboles, à en tirer une leçon morale et religieuse, tireront un profit spécial de la lecture de cet opuscule. Quant aux prédicateurs, ils possèdent sans doute des exégèses d'appareil plus scientifique dans leurs bibliothèques ; ils pourront cependant, eux aussi, tirer parti des délicates observations morales, doctrinales et psychologiques de l'auteur.

* * *

LE CREATEUR ET LA CREATURE, ou *les Merveilles de l'amour divin*, par le Père Faber. 17^e édition, 1915. 1 vol. in-12 de 428 pages. Prix : 3 fr. 50. — Montréal, Librairie Granger et librairie Notre-Dame,

Ce traité se divise en trois parties. Dans le premier livre, l'auteur fait comprendre ce que c'est que d'avoir un créateur, et montre ce qui résulte pour nous d'être ses créatures. Cette étude nous conduit à reconnaître que la création est simplement un acte d'amour divin, d'un amour immense et éternel. Dans le deuxième livre, l'auteur, étudiant les profondeurs de cet amour créateur, se pose et résout les cinq questions, suivantes : " Pourquoi Dieu veut-il que nous l'aimions ? Pourquoi nous aime-t-il ? Comment pouvons-nous l'aimer ? Comment l'aimons-nous en acte ? Comment paie-t-il notre amour ? " Dans le dernier livre, après avoir montré combien le salut est facile, même pour une nature tombée, et que la majorité des croyants devrait être sauvée, il se demande pourquoi ces relations entre le créateur et la créature sont méconnues au moins en pratique par celle-ci ? La réponse se trouve dans la nature, le pouvoir et la prédominance de l'esprit du monde (la chair et le démon ne suffisent pas à rendre compte de la conduite des hommes envers Dieu). — Comment échapper à l'influence de l'esprit du monde ? Par l'amour du créateur, par un culte d'amour, par un amour qui nous fait pénétrer l'abîme de la beauté divine, source de notre sainteté ici-bas et de notre bonheur dans l'autre vie.

* * *

LA SAINTE EUCHARISTIE, par le R. P. Hugon, membre de l'Académie romaine de Saint-Thomas. In-12 de 372 pages. Prix: 3 fr. 50. — Montréal, Librairie Granger et librairie Notre-Dame.

Ce livre comprend quatre parties. Un aperçu général fait voir l'admirable économie de l'Eucharistie dans le plain divin et dans la vie de l'Eglise. La seconde partie étudie à fond les grandes questions sur la présence réelle, la transubstantiation, les accidents eucharistiques, l'état sacramentel de Notre-Seigneur. La troisième partie considère le sacrement eucharistique, la nature, la matière, la forme, le ministre, les effets, etc. La dernière partie est un véritable traité du sacrifice eucharistique, et le tout se termine au culte de Jésus-Christ dans l'Eucharistie.

Même dans les questions les plus spéculatives, l'auteur n'oublie pas ce qui intéresse la piété. Ainsi, la théorie des miracles eucharistiques l'amène naturellement à conclure: " Les miracles, même quand ils ne tombent pas directement sous nos sens, ont devant Dieu, qui suspend les lois de la création, une voix plus puissante et plus éloquente que la voix des fleuves et des océans: le chrétien sait y joindre la voix de son coeur et fait écho par son amour à l'amour du Dieu des merveilles. "

Nous formons avec l'auteur le voeu que ces pages " contribuent à faire apprécier et aimer cet *Autel* où Jésus s'immole comme victime, cette *Table de communion* où il se donne en nourriture, ce *Tabernacle* d'où il nous console et nous bénit ".
* * *

LETTRES DU R. P. LACORDAIRE A DES JEUNES GENS, recueillies par M. l'abbé Perreyve. Nouvelle édition 1915. 1 vol. in-32 de 470 pages. Prix: 1 fr. — Montréal, Librairie Granger et librairie Notre-Dame.

Dans une introduction d'une cinquantaine de pages, M. l'abbé Perreyve dépeint le caractère de celui dont il fut l'ami et le confident. Il met surtout en relief la figure du prêtre si zélé pour le salut des âmes et si convaincu de la valeur de la souffrance. Mais cette introduction n'est qu'un pâle reflet de l'âme véritable du Père Lacordaire, âme qui se révèle avec toute sa richesse et toute sa délicatesse à travers cette série de cent vingt lettres. On a bien fait de donner à nouveau ce recueil de lettres si sacerdotales, si attachantes, si affectueuses: elles ont fait du bien, elles en feront beaucoup encore.
* * *

MEDITATIONS SUR LE CHEMIN DE LA CROIX, par l'abbé H. Perreyve.
17e édition 1915. In-32. Prix: 1 fr.; relié toile 1 fr. 60. — Librairie
Notre-Dame, Montréal.

Ces méditations, si remplies de chaleur et d'onction chrétienne, de l'apostolique abbé Perreyve, sont suivies de l'Exercice du chemin de la croix du bienheureux Léonard de Port-Maurice, de diverses prières, dont une série pour l'assistance au saint Sacrifice et de réflexions pieuses sur des psaumes, sur le chapitre LIII d'Isaïe et sur la Passion.

* * *

LE GUIDE SPIRITUEL ou LE MIROIR DES AMES RELIGIEUSES, par le B. Louis de Blois, traduit par M. l'abbé F. de Lamennais. — Nouvelle édition, in-32, suivie des Maximes spirituelles de Saint Jean de la Croix. Prix: 1 fr. — Librairie Notre-Dame, Montréal.

Ce guide sera lu avec profit par tout chrétien de quelque état qu'il soit. Aucun ne lui est supérieur, dit le traducteur, par la douceur, la tendresse, la vivacité du sentiment et la naïveté de l'expression.

* * *

LA BELGIQUE ET LA FRANCE, par l'abbé S. Coubé, chanoine honoraire d'Orléans et de Cambrai. In-8. Prix: 0.60. — P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris (6e).

On trouvera dans ces pages un tableau synoptique, mais animé et lumineux, des relations de la Belgique et de la France au cours des siècles. C'est un travail consciencieux, original, qui se distingue absolument des pages franco-belges inspirées par cette guerre.

On y trouve des pages de poésie, comme le tableau des gloires artistiques de la Belgique, et des récits poignants, comme celui de la bataille de l'Yser.

* * *

LA FEMME AU FOYER, par Mgr J. Tissier, évêque de Chalons. 1 vol. in-12 de XX-322 pages. Prix: 3 fr. 50. — Librairie Notre-Dame, Montréal.

Ce n'est pas un manuel de piété, mais un code pratique de morale domestique. Presque toutes les questions qui touchent à la vie personnelle des femmes et à la vie intime, au foyer, des épouses et des mères, y sont étudiées et y reçoivent, en trois séries de conférences, une solution chrétienne. *L'Introduction* rappelle d'abord aux femmes leurs graves *responsabilités* générales. Puis sous le titre d'*attitudes morales*, la première partie est une analyse et une peinture des moeurs féminines considérées dans leurs traits contemporains les plus saillants. — Une deuxième série, *Les attitudes morales au foyer*, expose plus spécialement les joies, les déceptions, les conflits, les devoirs et les vertus de la vie conjugale.

* * *

LA POLITIQUE ALLEMANDE, par Paul Dudon. 1 vol. in-12. Prix : 0.50 ; franco 0.55. — P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris (6e).

La *Politique allemande*, c'est le titre d'un livre du prince de Bulow. M. Dudon étudie ce livre et montre que, dans le plan politique, tel qu'il ressort des théories exposées par le prince de Bulow, la guerre était nécessairement en perspective tout aussi bien que dans les théories du général de Bernhardt. Ces pages sont à lire. Elles aident singulièrement à comprendre ce qui se passe, elles font prévoir le sort qui convient à un empire né de la violence et qui en périra. Cette brochure est une digne suite aux brochures du même auteur, antérieurement parues *La guerre, qui l'a voulue*, — *Le pape et la guerre*, — qui ont obtenu un si légitime succès.

* * *

SUR QUOI LE KAISER NE COMPTAIT PAS! par Antonio Bermejo de la Rica. Traduit et adapté de l'espagnol, par Christian de l'Isle. 1 vol. in-12. Prix : 1 fr. ; franco 1 fr. 10. — P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris (6e).

Voici le témoignage d'un neutre. Présent au Paris au moment de la déclaration de la guerre, il a quitté la capitale au commencement du mois de septembre 1914 : il a vu, il a étudié, et il a trouvé non point une France désespérée, sans forces vitales, gâtée par le scepticisme, oubliée de l'honneur, dédaigneuse de l'idée de patrie ; mais une France énergique

et virile, décidée et courageuse, gardant les qualités de son âme latine, et toujours fidèle à ses nobles origines, l'auteur nous montre la vraie France triomphant du scepticisme, de la discorde et de l'indolence, par la foi, par l'espérance, par l'optimisme vrai.

* * *

OUVRAGES PUBLIES SUR LA GUERRE, PAR LE " COMITE
CATHOLIQUE DE PROPAGANDE FRANÇAISE
A L'ETRANGER " :

1. Bloud et Gay, éditeurs, 7, Place Saint-Sulpice, Paris :

- LE SOLDAT DE 1914, par René Doumic.
RECTITUDE ET PERVERSION DU SENS NATIONAL, par Camille Julian.
L'HEROIQUE SERBIE, par Henri Lorin.
L'ARMEE DU CRIME, par Vindex.
LE GENERAL JOFFRE, par G. Blanchon.
LE GENERAL GALLIENI, par G. Blanchon.
LES SOUS-MARINS ET LA GUERRE ACTUELLE, par G. Blanchon.
LES PROCÉDES DE GUERRE DES ALLEMANDS EN BELGIQUE, par
Henri Davignon.
LES ZEPPELINS, par Georges Besançon.
LE GENERAL PAU, par G. Blanchon.
NOTRE " 75 ", par Francis Marre.
DANS LES TRANCHEES DU FRONT, par Francis Marre.
LE GENERAL MAUNOURY, par Miles.
LA JUSTICE VENGERESSE, par A.-D. Sertillanges.
LE SUPPLICE DE LOUVAIN, par Raoul Narsy.
LES BARBARES A LA TROUÉE DES VOSGES, par Louis Collin.

2. Bibliothèque des ouvrages documentaires, 16, rue Alphonse-Daudet :

- LA CONVERSION D'UN CATHOLIQUE GERMANOPHILE, par R. Johannet.
LES ATROCITES ALLEMANDES.

3. Librairie Armand Colin, 103, boulevard Saint-Michel :

- COMMENT L'ALLEMAGNE ESSAIE DE JUSTIFIER SES CRIMES, par
Joseph Bédier.

LES CRIMES ALLEMANDS D'APRES LES TEMOIGNAGES ALLEMANDS, par Joseph Bédier.

4. Nouvelle Librairie Nationale, 11, rue de Médecis :

LES CRUAUTES ALLEMANDES, par Léon Maccas.

5. Librairie Perrin, 35, Quai des Grands-Augustins :

LA BELGIQUE MARTYRE, par Pierre Nothomb.

6. Librairie Plon, 8, rue Garancière :

CE QU'IL FAUT SAVOIR DES ORIGINES DE LA GUERRE DE 1914, par Daniel Bellet.

Autres ouvrages se rapportant à la guerre :

LA BATAILLE DE LA MARNE, par Gustave Babin. — Paris, Plon-Nourrit et Cie, 8, rue Garancière.

L'INTERET DE LA FRANCE ET L'INTEGRITE DE L'AUTRICHE-HONGRIE, par Georges Viellemont. — Paris, Beauchesne, 117, rue de Rennes.

MILITARY OPERATIONS OF BELGIUM. Report compiled by the Commander-in-Chief of the Belgian Army, for the period July 31st. to December 31st. 1914.

L'OFFRANDE HEROIQUE, par Nicolas Beaudoin. — Paris, *La Vie des Lettres*, 20, rue de Chartres.

* * *

NOTE AUX LECTEURS DE LA REVUE

Ceux de nos abonnés qui ne conservent pas la collection de la *Revue Canadienne*, rendraient service à l'administration en nous renvoyant le No d'août 1915. — Prière de l'adresser à la *Revue Canadienne*, 471, rue Lagouchetière (ouest), Montréal.